

CHASSES

en Loir-et-Cher

Juin
2024
N° 2/2024


Fédération Départementale des Chasseurs
de Loir-et-Cher

Réglementation

Livret détachable
nouveau SDGC

VIE FÉDÉRALE

Compte rendu assemblée générale 2024

MANIFESTATIONS

Game Fair, comice agricole

GESTION CYNÉGÉTIQUE

Exposition des Trophées de cerf, Petit Gibier

CONCOURS PHOTOS 2023

1^{er} prix Faune Sauvage
Delfine MECHEN



NOUVEAU TRANSIT CUSTOM



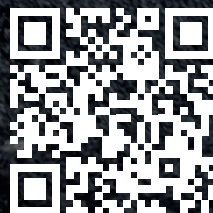
Venez rencontrer votre futur collègue préféré.

Profitez d'un design sans compromis permettant d'augmenter la productivité. Nouvel intérieur, seuil de chargement plus bas, longueur augmentée, position de conduite améliorée. Le leader de sa catégorie en Europe se réinvente en se dotant d'un grand écran 13" et d'une connexion 5G. Disponible en version diesel, hybride rechargeable et 100% électrique.



GRUPE
ROSSELLO

90 Allée Gustave Eiffel, 41350 Saint-Gervais-la-Forêt
19 Route de Paris, 41100, Saint-Ouen



SOMMAIRE

5-9 / L'ACTU EN BREF

9 / RÉGLEMENTATION

10-13/ MANIFESTATION

Le Game Fair 2024,
un rendez-vous à ne surtout pas manquer

14/ VIE FÉDÉRALE

Signature du 4^e SDGC 2024-2030

23/ PETIT GIBIER

Recensement du petit gibier de plaine

24-25/ GRAND GIBIER

Trophées de cerfs : une année record

26-31/ VIE FÉDÉRALE

Compte rendu de l'Assemblée Générale 2024

33/

PORTRAIT

Jonathan Bonneville

34/

GASTRONOMIE

Filet de sanglier rôti avec sa crème de petits
pois et ses asperges de Sologne par Osma

15-22 /
**LIVRET
DÉTACHABLE**
Lettre d'information
4^e SDGC
2024-2030

ÉDITO

Je tiens d'abord à exprimer ma satisfaction pour notre dernière assemblée générale, qui a rassemblé de nombreux adhérents et invités pour un temps d'échanges positif et convivial. Merci à vous d'être venus si nombreux.

La présentation des trophées de Cerfs de la saison a également été un grand succès. Merci à l'ensemble des bénévoles qui nous aident régulièrement pour cette opération et à l'ensemble du personnel qui a œuvré tout au long du week-end à la satisfaction des 1500 visiteurs, chasseurs et non chasseurs.

Le thème de l'assemblée générale était la présentation du 4^e Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2026-2030, que j'ai signé avec Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher le 2 mai dernier en préfecture. C'est une grande première et un honneur pour notre fédération d'être ainsi accueillie les services de l'État. Je tiens à remercier particulièrement Eloïse Saillard et Nathalie Diquelou pour leur travail considérable. Vous le savez, ce document est essentiel pour l'avenir de la chasse pour les six prochaines années.

Merci de bien vouloir prendre connaissance attentivement de ce 4^e schéma, qui comporte des nouveautés et des changements, en particulier dans le domaine de la sécurité. Vous en trouverez un résumé dans cette revue. Bien sûr, les personnels et administrateurs de notre fédération restent à votre disposition pour vous apporter d'éventuels éclaircissements.

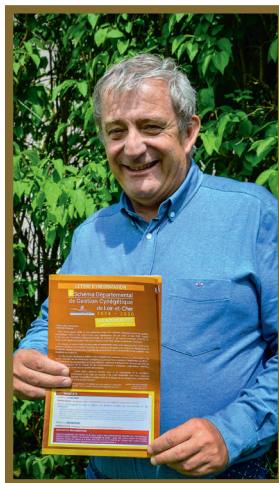
En ce qui concerne le Grand Gibier, le taux de réalisation

a été relativement satisfaisant cette année, au-dessus de nos espérances. Il faut poursuivre nos efforts pour la prochaine saison. Pour les comptages de printemps du Petit Gibier, je vous invite à lire l'article page 23.

32100 sangliers dont 30762 en milieux ouverts ont été prélevés en 2023-24, il ne faut pas baisser la carabine. Continuons à chasser l'espèce avec détermination, sans donner de consignes de tir, de poids ou de sexe. Si nous voulons réduire la participation financière des territoires, il faut impérativement diminuer les densités de population. Il en va de l'avenir de la chasse.

Pour conclure, je vous attends nombreux les 14, 15 et 16 juin prochains au Parc équestre fédéral de Lamotte-Beuvron pour la 42^e édition du Game Fair. Comme chaque année, nous pourrons nous retrouver sur le stand de la FDC 41 pour échanger librement et amicalement sur différents sujets. Amitiés en Saint-Hubert,

Le Président Hubert-Louis Vuitton.



SOMMAIRE

REVUE DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LOIR-ET-CHER JUIN 2024 - N° 2/2024

Directeur de la publication :
Hubert-Louis Vuitton

Coordination et rédaction :
Jean-Luc Vezon

Comité de rédaction :
Commission communication FDC41

Crédits photo : J.L. Vezon, D.Gest, FNC

Régie publicitaire
Conception et Réalisation :

L'imprimerie Medi6
rue des Albizias - BP 30009

41700 Le Controis-en-Sologne
02 54 52 41 00

E-mail : contact@imprimeriemedi6.fr



Dépôt légal à parution
ISSN 1953-0625

Fédération départementale
des chasseurs de Loir-et-Cher
36, rue des Laudières - BP 30068

41353 Vineuil Cedex
Tél. : 02 54 50 01 60

Courriel : fdc41@wanadoo.fr

www.chasseurducentrevallodeloire.fr/fdc41

Éditeur : Fédération des chasseurs de Loir-et-Cher

Les articles publiés et les opinions émises n'engagent que leurs auteurs. L'éditeur ne saurait être tenu responsable des conséquences d'erreurs ou d'omissions involontaires.
La reproduction des textes n'est pas autorisée, sauf accord du journal et des auteurs.

Du 5 juillet au 18 août 2024

C'EST 100% GIBIER D'EAU CANON!

Ça déborde de bons plans !

POUR DÉCOUVRIR
LE CATALOGUE
100% GIBIER D'EAU
SCANNEZ CE QR CODE



HIKMICRO

Pour les porteurs
de la carte
AVANTAGES[®] :
2599€
POUR L'ACHAT DE CE PRODUIT
DOUBLEZ VOS POINTS
SOIT 5180 POINTS
= 270€ EN BON D'ACHAT



ADAPTEUR THERMIQUE THUNDER TH35C 2.0

Résolution de 384 x 288 pixels. Distance d'observation jusqu'à 1 800 m.
Réf. : 1209929

21€₉₉

NOUVEAUTÉ

CARTOUCHES SX34 12/70 34G HP

Calibre : 12/70. Charge : 34 g. Haute performance. Vitesse : 410 m/s.
Billes d'acier : n°3, n°4, n°5 et n°6. Boîtes de 25 cartouches.
Réf. : 9934485

WINCHESTER



JUSQU'À
ÉPUISEMENT
DES STOCKS

-200€

799€

599€

PROMOTION



MONOCULAIRE LYNX PRO LE15

Module thermique à haute sensibilité avec une résolution
256 x 192 pixels. Distance de détection max : 750 m.
Réf. : 1194989 Éco-participation incluse : 0,06€.

HIKMICRO



MONOCULAIRE THERMIQUE DTI 1/19

Résolution du capteur : 384 x 288 pixels.
Distance d'observation jusqu'à 1 000 m.
Réf. : 1211633. Éco-participation incluse : 0,11€.

-100€

1699€

1599€

PROMOTION



55€₉₉

AVANTAGE PRIX

PACK CARTOUCHES GABION 12 MAG 35 G

Calibre : 12MAG. Charge : 35 g.
Culot : 20 mm. Bourre à jupe.
Billes d'acier n°4 ou 6. Pour
fusils éprouvés billes d'acier.
Pack de 100 cartouches.
Réf. : 9926376

MARY
ARM



25€₄₉

CARTOUCHES FAST STEEL HP 12MAG 36

Munition lisse ou rayée catégorie C8. Calibre : 12MAG.
Charge d'acier : 36 g. Bourre à jupe haute performance.
Billes d'acier n°4 et 5.
Boîte de 25 cartouches.
Réf. : 9926502

KENT

POUR L'ACHAT DE CETTE ARME, UN PACK DE 100 CARTOUCHES GABION OFFERT

(REF. : 9926376 CI-DESSUS) D'UNE VALEUR DE 55,99€



-200€

1399€

1199€

PROMOTION

FUSIL POMPE SDASS 2 WATERFOWL 12MAG 76CI

Le fusil SDASS est un fusil à pompe de chasse à canon rayé. La version
camouflage le rend parfaitement adapté à la chasse du gibier d'eau.
Caractéristiques techniques : calibre : 12/76. Canon : 76 cm. 3 chokes
interchangeables. Carcasse en Ergal 55. Poids : 3,15 kg.
Réf. : 1067939

FABARM
FRANCE



1459€

JUXTA CANARDOUZE GU 12/89 81CI MAXS

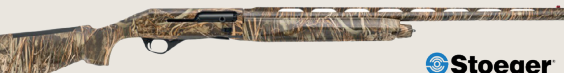
Calibre : 12/89. Canons : 81 cm. 5 chokes interchangeables.
Bascule : noire. Crosse : pistolet camo et renforcée.
Réf. : 1096557

Gabion
UNLIMITED

Pour les porteurs
de la carte
AVANTAGES[®] :

869€

POUR L'ACHAT DE CE PRODUIT
DOUBLEZ VOS POINTS
SOIT 1720 POINTS
= 45€ EN BON D'ACHAT



SEMI AUTO M3500 CAMO MAX7 V2 12/89 76CI

Le semi auto M3000 V2 est la nouvelle version 2023 du fusil semi auto de chez Stoeger. Très apprécié par les chasseurs de gibier d'eau, son fonctionnement inertiel permet de tirer
de nombreuses cartouches avec des charges différentes. Son mécanisme est simple et fiable. Parmi les améliorations techniques sur le M3000 V2 on retrouve un levier d'armement
cylindrique plus facile à saisir et le quadrillage a été redessiné. Il est proposé ici en version camouflage Max7. Il est muni d'une bande haute et ventilée et de trois chokes amovibles. Le
semi auto V2 en version camouflage sera idéal pour les sauvagins. Caractéristiques techniques : calibre : 12/89. Canon : 76 cm. Chokes interchangeables. Bande ventilée. guidon : fibre
optique rouge. Coloris : camo Max7. Poids : 3,45 kg. Réf. : 1213526

Stoeger

Pour les porteurs de la carte AVANTAGES[®] :
POUR L'ACHAT DE L'ARME RÉF. : 1213526
UNE BOÎTE DE CARTOUCHES SX28 OFFRTE



TERRES & EAUX
La nature, ça se vit.

Profitez de ces offres dans vos magasins
Terres & Eaux et sur terreseteaux.fr

REJOIGNEZ-NOUS SUR



Vacances Buissonnières : du terrain à 100% de 8 à 16 ans

VACANCES D'ETE

Du 8 au 26 juillet

3 STAGES NATURE du lundi au vendredi

Sans hébergement (8-12 ans)

Des activités de plein air pour découvrir la nature en s'amusant : cabanes, pêche des petites bêtes, Sologne à vélo, tir à l'arc, traces et indices, jeux, olympiades, etc.

De 9h à 17h, Maison de la Chasse et de la Nature à Montrieux-en-Sologne

Tarif : 160€ (prévoir 2 pique-niques) - Places limitées à 12 participants par session

Du 29 juillet au 2 août

CAMP PÊCHE & NATURE

Hébergement sous tentes (8-16 ans)

En immersion totale, chaque journée alterne entre découverte de la nature et du loisir pêche.

Lieu : complexe halieutique de Tréhet -

En partenariat avec la Fédération de Pêche

Tarif : 320€ (pension complète)

Places limitées à 24 participants

VACANCES DE LA TOUSSAINT

Du 21 au 25 octobre

STAGE CHASSE, PÊCHE & NATURE (12-16 ans)

5 jours de terrain, pour pratiquer le loisir pêche (carnassier, coup, feeder...) et découvrir différents modes de chasse (arc, fauconnerie, travail des chiens, ...), en partenariat avec la Fédération de Pêche et les associations cynégétiques.

De 9h à 17h, Maison de la Chasse et de la Nature à Montrieux-en-Sologne

Tarif : 180€ (prévoir un pique-nique le dernier jour) Places limitées à 24 participants



INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS :

MARIE SCHRICKE DOYEN - 06 81 66 56 09 / ANIMATION@FDC41.COM

NOUVELLE ENVELOPPE DE FINANCEMENT pour 2024 et 2025

Le succès de restauration des étangs en Sologne à grande échelle, projet suivi conjointement par Christophe Bach, animateur Natura 2000 et Serge Bourdais, technicien à la FDC 41, a permis d'obtenir une nouvelle enveloppe de 81 000 € pour la restauration de 20 étangs.

A ce jour, ce sont déjà 60 étangs qui ont pu être restaurés depuis 2017 et les aménagements réalisés, très favorables aux oiseaux d'eau, permettent d'augmenter la biodiversité en Sologne. Les propriétaires devront participer à hauteur de 30% du coût, le reste étant subventionné par l'agence de l'eau Loire Bretagne.



POUR TOUTE PERSONNE
INTÉRESSÉE
MERCI DE CONTACTER
SERGE BOURDAIS
AU 06 82 87 94 49

FETE CHASSE ET NATURE AU CHÂTEAU DE MONTPOUPON

Ne manquez pas les 24 et 25 août prochains, la 9^{ème} édition de la fête Chasse et Nature, dans le cadre prestigieux du château de Montpoupon à Céré-la-Ronde.

« La fête de Montpoupon a pour ambition de refléter la vitalité de la vènerie française au XXI^{ème} siècle et sa volonté de maintenir l'excellence de ses traditions. Elle se veut un évènement culturel, avant tout » explique Guillaume de La Roche Aymon.

Une pléthore d'animations sont programmés sur l'esplanade du château : présentation d'équipages de vènerie au galop (plus de 600 chiens et cavaliers), grand Spectacle équestre, fresque historique de la vènerie du Berry, démonstration de fauconnerie, courses d'ânes, de lévriers,

démonstration de rapport avec retrievers, chiens d'arrêts et simulacre de chasse à courre au lièvre avec un leurre.

Ball-trap et tir à la carabine, calèche à cheval, balade à poney, exposition photos, projection film chasse-nature, vol en Montgolfière le samedi soir et tombola avec de nombreux lots sont également annoncés, tandis que la culture cynégétique sera célébrée dans le Musée du Veneur du château, au sein du village par des artistes animaliers, ainsi que par l'organisation d'une vente aux enchères sous le marteau de Maître Pousse-Cornet.

TARIFS :
Adultes 12 €
(15 € pour les deux jours),
6 à 15 ans 6 €

CONTACT 02 47 94 21 15 - INFO@VENERIEDUBERRY.FR



adh piscines
piscine . spa . jardin

Construction, Rénovation & Entretien Piscine

Vendôme . Blois . Lamotte-Beuvron . Orléans



Avant

Demande de devis en ligne



Credit photo © Fred PIEAU



Nos 2 magasins showroom à VENDÔME & ORLÉANS

39 avenue des Rondaizes 41100 Villiers-sur-Loir | **02 54 72 79 49**

6 rue de la Chistera 45380 La Chapelle-St-Mesmin | **02 38 25 10 30**

Rendez votre piscine
**plus économe en eau
et en énergie !**

Michel Denis

nous a quittés en février dernier.

Né à Vernou-sur-Brenne de parents vignerons, Michel Denis est un enfant de la vigne et toute sa vie durant, il a fait partager, avec passion, sa connaissance des vins et des terroirs ligériens. Universitaire de talent, auteur d'une thèse sur l'habitat de la Perdrix dans le Gâtinais, ce Rabelaisien a accompli une grande partie de sa carrière au CEMAGREF, aujourd'hui IRSTEA (INRAe) à Nogent-sur-Vernisson.

Ingénieur, responsable de la division recherche, Michel Denis était une référence en France en matière de gestion des Cervidés. Ses recherches reconnues sur les méthodes de dénombrement, pour assurer un meilleur équilibre entre la faune sauvage et ses habitats, illustrent la précision de ses analyses et son sens éprouvé de l'observation.

Michel Denis a donc participé activement à la mise en place des premiers protocoles de comptage de Grands Cervidés en Loir-et-Cher, en particulier sur les massifs de Marchenoir (1979) puis Boulogne (1982) testant la méthode des « *approche-affût combinés* ». Il en va de même des bios-indicateurs : indices kilométriques d'abondance, indice de pression sur la flore et mesures diverses sur les animaux.

« Toujours disponible, affable, à la portée de tous, Michel était un scientifique de talent et un homme de terrain avec qui nous avons collaboré efficacement pour les estimations de population et la mise en



Michel Denis lors d'une reprise de chevreuils sur le polygone de Bourges dans les années 90.

place des plans de chasse Grand Gibier à partir de 1979-80 » évoque Gilles Mettaye, technicien de la FDC 41, aujourd'hui retraité. C'était aussi un homme de dialogue, toujours disponible pour aider à désamorcer les conflits entre forestiers, chasseurs et administration.

Serge Bourdais, avec qui il commentait les présentations des Trophées de Cerf à partir de leur mise en place à la fin des années 90, évoque « *un pédagogue hors pair, connaissant les cervidés jusqu'au bout des sabots, sachant faire partager sa passion avec le public* ».

Hubert-Louis Vuitton, le conseil d'administration et le personnel de la FDC 41 adressent à sa femme Annie, ses deux filles Caroline et Émilie et ses petits-enfants leurs plus sincères condoléances.

Réouverture du sentier du Souchet

La réouverture du sentier du Souchet sur la réserve de Malzoné à Millançay était très attendue après la mise en assec du plan d'eau de février à septembre 2022. Cette longue période a permis de poursuivre les aménagements du site (réfection d'îlots, pose de 2 arbres morts dans l'eau, ...), classé Espace Naturel Sensible. L'étang est désormais riche d'une végétation aquatique propice à la faune et notamment aux oiseaux d'eau qui y trouvent le gîte et le couvert.

Le printemps réserve de belles ambiances et rencontres avec la faune. C'est le moment d'aller observer les grèbes huppés, à cou noir, castagneux, canards souchets, chipeaux, sarcelles d'été et autres fuligules, d'écouter les jeunes hérons quémander leur pitance dans la héronnière ou encore, de passer par la queue d'étang pour découvrir les brebis solognotes et leur progéniture pâturer la prairie. Le sentier du Souchet restera ouvert jusqu'au 30 septembre, tandis que le sentier de la Tour

est accessible toute l'année. Sur demande, hors calendrier d'animations, des sorties peuvent être organisées pour des groupes constitués de 10 à 15 participants. Les personnes intéressées peuvent contacter Marie Schricke Doyen, animatrice nature à la FDC 41 qui pourra mettre à disposition jumelles et longue-vue. On rappellera que pour la tranquillité et le respect de la faune, nos amis les chiens sont interdits sur le site.



CONTACT

MARIE SCHRICKE DOYEN

06 81 66 56 09

ANIMATION@FDC41.COM



32 ans au service
de nos clients !

ASTRID DE SOLOGNE

Spécialiste en aménagement du territoire

Miradors • Agrainoirs • Cultures à gibier • Attractants • Venaison et trophées
• Aménagement de territoire • Élevage • Accessoires du chasseur •
Équipement du chien • Idées cadeaux



MIRADORS EN PIN TRAITÉ AUTOCLAVE

Classe IV

à partir de

62,50 € HT



SCANNEZ POUR PLUS D'INFOS !

2 ADRESSES ASTRID DE SOLOGNE

13, rue Denis Papin
BP 106 - 45240 La Ferté Saint-Aubin
Tél. : 02 38 76 62 67
astrid-de-sologne@wanadoo.fr

ZA la Croûte
41210 Neung sur Beuvron
Tél. : 02 54 88 30 66
info@miradors-sologne.com

STAND B25

WWW.ASTRID-DE-SOLOGNE.COM



TOYOTA
STA 41

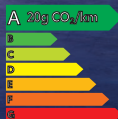
**PORTES OUVERTES
DU 13 AU 17 JUIN 2024**



RÉSERVEZ
VOTRE ESSAI

**NOUVEAU
TOYOTA C-HR**

Nouveau Toyota C-HR GR SPORT Première Hybride rechargeable 225 2WD. Gamme Nouveau Toyota C-HR Hybride Rechargeable : consommations mixtes combinées (L/100 km) et émissions de CO₂ combinées (g/km) selon norme WLTP : de 0,8 à 0,9 et de 19 à 20. Photographie retouchée.



11 Rue des Guignières
41000 Blois
02 54 20 07 09

6 Avenue Georges Pompidou
41200 Romorantin-Lanthenay
02 54 95 77 52

5 Allée du Bois de l'Orme
41100 Saint-Ouen
06 64 21 11 67

www.toyota-blois.fr



Pour les trajets courts, privilégiez la marche ou le vélo. #SeDéplacerMoinsPolluer

NOUVELLE PROCÉDURE DE VALIDATION EN LIGNE

À partir du 4 juin prochain, la FNC met en place un nouveau site de validation du permis de chasser. Depuis le bouton « valider son permis » sur le site de la FDC41, les titulaires d'un numéro IDGU (identifiant guichet unique) pourront souscrire en ligne leur permis pour la saison 2024/25, ainsi que leur assurance responsabilité civile. Les assurances particulières (chiens, venaison...) devront par contre être souscrites

séparément. Pour la première utilisation du site, il est nécessaire de se créer au préalable un compte et de disposer d'une adresse mail. A noter que les nouveaux permis, qui n'ont pas encore de numéro IDGU, devront venir à la FDC 41 souscrire leur validation annuelle. L'édition papier de la validation et de l'assurance reste obligatoire. L'an passé, 50 % des chasseurs avaient utilisé la voie dématérialisée pour valider leur permis.

1ère étape À PARTIR DU 4 JUIN 2024

Ouverture du site de validation en ligne et inscription (création du compte).

Scannez le QR CODE pour voir comment créer son compte !



2ème étape

Vous êtes déjà inscrit ? Si vous le souhaitez, prenez votre nouvelle validation pour la saison 2024-2025.

Scannez le QR CODE pour voir comment prendre une validation !



RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Nous attirons votre attention sur quelques extraits de l'arrêté du 28 septembre 2023 portant modification de l'arrêté du 1^{er} août 1986 relatif à divers procédés de chasse, de destruction des animaux nuisibles et à la reprise du gibier vivant dans un but de repeuplement.

ARTICLE 2

Sont interdits pour la chasse de tout gibier et pour la destruction des espèces d'animaux classées susceptibles d'occasionner des dégâts :

- l'emploi de toute arme munie d'un dispositif fixe ou amovible comportant des graduations ou des repères de réglage de tir pour les distances supérieures à 300 mètres ;
- l'emploi de sources lumineuses et de miroirs de nature à faciliter la capture ou la destruction du gibier ;
- l'emploi sur les armes à feu et les arcs d'appareils disposant de fonctions de capture photographiques ou vidéos ;
- l'emploi de gaz explosif ou toxique injecté dans les terriers ;
- l'emploi délibéré de tout dispositif électrocuteur.

ARTICLE 4

Sont interdits pour la chasse et la destruction des espèces d'animaux classées susceptibles d'occasionner des dégâts :

- l'emploi dans les armes rayées d'autres munitions que les cartouches à balle expansive dont la vente est libre.

ARTICLE 7

En application de l'article L. 424-4 du code de l'environnement, sont seuls autorisés pour la chasse et la destruction des espèces d'animaux classées susceptibles d'occasionner des dégâts les moyens d'assistance électronique suivants :

- les dispositifs de localisation des chiens, dès lors qu'ils ne sont utilisés qu'après l'action de chasse dans

le seul but de rechercher les chiens ou d'assurer leur sécurité et de prévenir des collisions lors de l'action de chasse à tir, sauf prescriptions particulières contraires dans le schéma départemental de gestion cynégétique. La récupération des chiens se fait dans le respect des règles de sécurité, en particulier les dispositions de l'article 5 s'appliquent lorsqu'il est fait usage d'un véhicule ;

- les appareils de repérage des rapaces de chasse au vol ;
- **les viseurs à point rouge, sans convertisseur ou amplificateur d'image, et sans rayon laser ;**
- pour la chasse de la bécasse des bois, les dispositifs de repérage des chiens qui marquent l'arrêt ;
- les colliers de dressage de chiens ;
- les casques atténuant le bruit des détonations ;
- **les lunettes à réticule lumineux fixées sur les armes à feu ;**
- les télémètres, qui peuvent être intégrés dans les lunettes de visée fixées sur les armes à feu à la condition que ces dernières ne soient pas équipées d'un système de correction automatique de la visée ;
- les appareils monoculaires ou binoculaires à intensification ou amplification de lumière, **à l'exclusion des appareils qui peuvent être mis en œuvre sans l'aide des mains ;**
- pour la chasse collective au grand gibier et pour la destruction du sanglier lorsque cette espèce est classée susceptible d'occasionner des dégâts en application de l'article L. 427-8 du code de l'environnement, l'emploi d'émetteurs ou de récepteurs radiophoniques ou radiotéléphoniques.

La FDC 41 au Comice agricole de Romorantin-Lanthenay

Administrateurs et salariés de la FDC 41 seront au cœur du Comice agricole départemental qui se tiendra les 29 et 30 juin prochains au parc du Château de Beauvais à Romorantin-Lanthenay.

Véritable fête de l'agriculture et de l'élevage, l'événement organisé par la Société Départementale d'Agriculture de Loir-et-Cher (SDA 41), accueillera cette année **un Village chasse** dans lequel seront présents au côté de la FDC 41, une grande partie des associations cynégétiques départementales.

Cette fête est l'occasion pour le grand public de découvrir la variété des modes de chasse et l'engagement des bénévoles pour la défense des espèces et de la ruralité. Les visiteurs pourront répondre à un quizz et tenter de gagner des lots.

Sur la thématique de la réserve de chasse et de faune sauvage de Malzoné acquise en 1977 par la FDC41 et dotée du statut d'Espace Naturel Sensible (ENS), le stand de la FDC 41 permettra de mieux comprendre les enjeux de la biodiversité.

Au cœur de la Sologne des étangs, Malzoné est notamment un refuge exceptionnel pour l'avifaune

migratrice et un lieu de promenade avec deux sentiers de découverte et plusieurs observatoires. Marie Schricke Doyen, animatrice nature de la FDC 41, sera sur place pour présenter cette belle vitrine, fréquentée par 15 000 visiteurs en 2023. Elle proposera aussi un panel de jeux et d'ateliers qui feront le bonheur des enfants (Sur les traces des animaux, moulages d'empreintes ...).

Outre la mise en perspective de problématiques comme la conservation des sols, la méthanisation, l'élevage de brebis solognotes, la sylviculture face à la menace d'incendie ou le débroussaillage, de nombreuses animations sont prévues par les organisateurs : SDA 41, ville de Romorantin-Lanthenay et Communauté de communes du Romorantinais et du Monestois. 30 000 personnes sont attendues pour cette grande fête du monde rural.



Elagage et Abattage

Taille douce toute l'année

Débroussaillage - Rognage de souches

Taille de haies mécanique et manuelle

Création et entretien de jardins



41700 Cour-Cheverny

06 75 69 74 19 - 02 54 79 83 13

hubert.alexandre.41@orange.fr

www.amenagementsensoleilles.com

Kits de haies

CYNÉGÉTIQUES, HAIE DES OISEAUX

Semences certifiées

CULTURES ANNUELLES, SWITCHGRASS



**Pépinières
Bauchery**

DEPUIS 1904

Nous serons présents :

**Game Fair de
Lamotte-Beuvron
du 14 au 16 juin 2024**



Tous nos produits sur
bauchery.fr

Place Saint-Martin - 41220 Crouy-sur-Cosson - Tél : 02 54 87 51 02 - E-mail : contact@bauchery.fr

J'aime la Nature propre Une belle collecte de déchets

Samedi 16 mars, l'opération citoyenne de ramassage de déchets, « J'aime la Nature Propre » a connu un franc succès en Loir-et-Cher. 160 participants se sont mobilisés pour nettoyer les berges de la Loire et plusieurs villages.

Pour la première fois, l'opération « J'aime la Nature Propre » (JLNP), lancée en 2021 par la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC), s'est tenue partout en France pendant le même weekend, du 15 au 17 mars. « Nous remercions tous les partenaires⁽¹⁾, communes et participants : chasseurs, pêcheurs, salariés de la centrale nucléaire de Saint-Laurent et amoureux de la nature qui, le temps d'un week-end, ont agi ensemble pour protéger notre environnement » se félicite Philippe Lavallart, secrétaire de la FDC 41. Grâce à l'effort combiné des équipes de bénévoles sur les points de collecte situés à Muides-sur-Loire, Blois et Chaumont-sur-Loire, animés respectivement par l'Association des Jeunes Chasseurs de Loir-et-Cher, la Fédération départementale de Pêche et l'Association Départementale des Chasseurs de Gibier d'Eau, ce sont au total 27 m³ de déchets (23,5 m³ en 2023) qui ont été retirés des rives de la Loire. En fin de matinée, les mairies concernées ont offert un moment convivial pour célébrer ce succès.

Nouvelles chasses aux déchets

Cette année, deux communes se sont associées à l'opération. À Chaumont-sur-Tharonne, la branche Chaumont Vert du foyer rural a rejoint le mouvement et effectué une belle opération de ramassage de déchets dans les rues du village et entre l'autoroute et Center Parcs l'après-midi du 16 mars. Une trentaine de Chaumontais, dont quatre jeunes enfants, équipés de gants, gilets, sacs-poubelle, pinces ont arpenté rues et routes et ont ramené une cinquantaine de kilos de déchets.

À Selles-sur-Cher, avec le soutien de la municipalité, une soixantaine de personnes ont participé à la collecte des déchets (chasseurs, agriculteurs, parents et enfants, élus et membres d'associations locales). Avec un beau résultat puisque 45 m³ ont été collectés au total.

« Pour cette 26^e édition, nous avons rejoint J'aime la Nature propre. L'union fait la force » se félicitait Dominique Berthier, trésorier du groupement de chasse de Selles-sur-Cher. À noter aussi, sur cette commune, la mobilisation d'une chasse privée voisine avec notamment 200 litres de cannettes ramassées.

La FDC 41 espère que le mouvement s'élargira encore en 2025 avec de nouvelles communes, associations et territoires de chasse parties prenantes.

(1) Barbat recyclage, Leclerc Blois, Observatoire Loire, Moments de Loire, Millière Raboton, Les Ateliers équestres, Les Marins du Port de Chambord, Canoë-Kayak Val des Châteaux et BACK Blois Agglopolys Canoë Kayak.



Tous réunis pour la Loire

À Chaumont-sur-Loire, le point de collecte animé par l'Association Départementale des Chasseurs de Gibier d'Eau a une nouvelle fois bien travaillé en dépit de l'absence des bateaux cette année à cause de l'importante crue de la Loire (1500 m³ / s). « Le niveau de la Loire nous a amenés à élargir la zone de recherche, on a compensé en rentrant dans les terres » expliquait Frédéric Lallier, membre de l'ADCGE.

Pêcheurs, chasseurs de gibier d'eau et de la communale d'Onzain, Chaumontais et simples citoyens, soit 80 bénévoles avaient répondu à l'appel et se sont dispersés vers Veuves, Candé-sur-Beuvron, Chouzy-sur-Cisse ou Rilly. Au final, une belle collecte de 10 m³ qui a réjoui Baptiste Marseault, maire de la commune qui offrait le verre de l'amitié. Amoureux de la nature, Brigitte et Didier sont venus de Candé participer au nettoyage. Membres de la Fondation pour la Nature et l'Homme, le couple, sensible à la cause de l'environnement, a arpenté les berges et forêts alluviales des bords de Loire avec ardeur. Tout comme Noémie 8 ans et Noë qui montraient fièrement leur beau diplôme offert par les organisateurs.

FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS
DU LOIR-ET-CHER

BÉNÉFICIEZ DE CETTE RÉDUCTION
VALABLE JUSQU'AU 10 JUIN 2024

dès maintenant via ce QR code avec le code promo GAME_LOIC

15€ au lieu de 18€ pour une journée (vendredi, samedi ou dimanche)
24€ au lieu de 27€ le billet 3 jours



LE PLUS GRAND SALON DE LA CHASSE

LES PLUS BEAUX
TROPHÉES DE
CHAMPAGNE-ARDENNE

Game Fair

EN LOIR-ET-CHER

14-15-16 JUIN 2024
LAMOTTE-BEUVRON - SOLOGNE



CHASSEUR.com

PARTENAIRE MAJEUR

gamefair.fr



Nature Dog



Game Fair 2024

Un rendez-vous à ne surtout pas manquer

Depuis 1981, le Game Fair est la plus grande vitrine de la chasse en France avec 92 000 visiteurs en 2023. Cette année, le rendez-vous est donné les 14, 15 et 16 juin 2024 pour vivre une 42^e édition qui s'annonce passionnante.

Organisé au parc équestre fédéral à Lamotte Beuvron par Larivière Organisation, sur un terrain de près de 400 hectares, 650 exposants y présenteront toutes les nouveautés en armes, optiques, munitions, vêtements, accessoires ou encore aménagements du territoire. Au total plus de 5 000 marques sont recensées.

Plusieurs villages thématiques proposent de belles animations et initiations telles le *Village Chien*, *Chasse à l'Arc*, *Pêche*, *Vènerie & Trompes*, *Premium ou Artisans couteliers* et offrent la possibilité de parfaire ses connaissances et techniques.

Samedi 15 juillet, le Game Fair accueillera, le 5^e Grand Prix Société Centrale Canine des chiens de chasse. Cette compétition de conformité aux standards spécifiques des chiens de chasse permettra de mettre à l'honneur plus de 750 chiens. Des démonstrations de chiens d'arrêt, retrievers, broussailleurs, chiens courants et de troupeaux étonneront les spectateurs.

Tout au long du week-end, de multiples animations sont à l'affiche : aires de ball-trap, espaces Sanglier courant, essais d'armes et optiques, piste d'essai véhicules 4x4, Nationales et Régionales d'élevage, arc-trap, initiation aux différents modes de chasse... Sans oublier les rendez-vous traditionnels : nocturne du vendredi soir, dîner spectacle et feu d'artifice le samedi soir, vide grenier et messe de St-Hubert (dimanche), vente aux enchères, sans oublier la mise à l'honneur de la Roumanie cette année.



La FDC 41 au cœur du Game Fair

Au côté de son partenaire Monceau Assurances, la FDC 41 invite les chasseurs de Loir-et-Cher à retrouver ses administrateurs et techniciens sur son espace durant le week-end pour échanger sur leur passion dans une ambiance de convivialité et de partage. Une exposition présentera le 4^e Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (2024-2030), signé par le Préfet, qui fixe les grandes orientations de la chasse dans notre département.

À noter, l'organisation d'une tombola richement dotée en cadeaux (équipements du chasseur et de son chien) en partenariat avec Monceau. Enfin, les lauréats des trois catégories du concours photos Pose Nature seront connus et récompensés le dimanche matin à 11 h. De quoi retrouver avec plaisir la grande famille de la chasse et agrémenter votre visite !



Un 4^e Schéma Départemental de Gestion Cynégétique pour construire une chasse durable

Véritable carnet de route de la chasse départementale, le 4^e Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) a été signé par Hubert-Louis Vuitton, président de la FDC 41 et Xavier Pelletier, préfet de Loir-et-Cher le 2 mai dernier. Il entre en application à compter du 1^{er} juin pour les 6 prochaines années.



Signé pour la première fois en préfecture en présence du préfet Xavier Pelletier, de plusieurs membres du conseil d'administration de la FDC 41, de représentants de la DDT 41, de Jean-Joël Courthial responsable départemental de l'OFB et d'Alexandre de Beaudignies, président des Lieutenants de l'ouvèterie, le SDGC (2024-2030) comporte 150 actions dans huit rubriques : habitat, espèces, dégâts, suivi sanitaire, sécurité, recherche au sang, éducation à la nature et communication.

« Ce document est indispensable pour construire une chasse éthique, durable et responsable des espèces. Il porte notamment des ambitions d'amélioration de la sécurité, de meilleure gestion du Petit Gibier de plaine et de retour à un meilleur équilibre agro-sylvo-cynégétique. Nous voulons maintenir la qualité de chasse au Petit et au Grand Gibiers en Loir-et-Cher » a déclaré Hubert-Louis Vuitton dans son propos en remerciant Emmanuel Jahan, chef de l'unité Nature et forêts de la DDT 41, ainsi que Nathalie Diquelou, technicienne cynégétique et Éloïse Saillard chargée de mission environnement et géomatique qui ont œuvré à son élaboration.

Le préfet Xavier Pelletier a salué de son côté « l'état d'esprit coopératif et les approches intelligentes » entre nos structures. Fruit d'une concertation approfondie, conduite depuis un an et demi, entre tous les partenaires de la chasse départementale, ayant donné lieu à un avis favorable de la Commission Départementale de la Faune Sauvage (CDCFS ⁽¹⁾), ce document de cadrage de l'activité cynégétique pour les 6 ans à venir est basé sur un état des lieux et comporte plusieurs avancées.

Dans le domaine de la sécurité, les obligations concernent désormais le respect de l'angle de tir de 30°, la signature des consignes de sécurité chaque saison, le port obligatoire du gilet fluorescent pour les accompagnateurs, l'interdiction d'épauler en direction d'une personne et l'incitation à déclarer tout incident ou accident au président de la FDC 41.

Pour le représentant de l'Etat, « la prolifération du Grand Gibier porte atteinte aux équilibres. L'acte de chasse est plus que jamais un acte de service public car la nature est précieuse. Le schéma vise à tendre vers l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, avec un effort important sur la régulation du Sanglier : extension de la période de chasse aux suidés (avril-mai), possibilité de piégeage, tirs autour des parcelles agricoles en cours de récolte, battues administratives ...

De plus, ce SDGC met en avant la pratique de la recherche au sang. Seulement 30 % des animaux blessés font l'objet d'une recherche au sang. Le SDGC invite les territoires à recourir aux services gratuits des conducteurs de chien de sang agréés et à permettre leur passage si l'animal fuit sur le territoire voisin.

La formation et l'éducation à la nature font aussi l'objet de nouveautés avec une communication amplifiée en direction des utilisateurs de la nature et une mise en valeur des bénévoles œuvrant au quotidien à l'entretien des territoires et à la gestion des espèces.

Sur le terrain, les agents de l'OFB veilleront au respect des obligations et pourront verbaliser les contrevenants. Les commissions fédérales veilleront à sa bonne mise en œuvre. Le SDGC est téléchargeable sur le site internet de la FDC 41.

Des partenaires positifs

Responsable de l'unité départementale de l'OFB, Jean-Joël Courthial note « des avancées et un document qui consolide les mesures pour une chasse en phase avec les attentes sociétales en fixant les droits et devoirs des chasseurs ». Il se réjouit de l'adaptation des règles à la biologie des espèces comme par exemple l'ouverture du Lièvre le 2^e dimanche d'octobre (après la période d'allaitement des hases) ou encore l'application des règles réglementaires générales par les parcs et enclos qui devront respecter la loi sur l'engrillagement du 2 février 2023. « Le Schéma va dans le bon sens en permettant des actions volontaristes pour mieux réguler la surpopulation de sangliers et faire baisser les dégâts aux cultures » se félicitait Alexandre de Beaudignies à la tête des 12 Lieutenants de l'ouvèterie du Loir-et-Cher. Ces derniers interviennent, en cas de nécessité, à la demande du préfet lors de battues administratives et de tirs de nuit sur certaines zones ou territoires.

Sanglier - Déclaration obligatoire

À compter du 1^{er} juin 2024, le 4^e Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (2024-2030) rend désormais obligatoire la déclaration des prélèvements de Sanglier sur les territoires quel que soit le mode de chasse. Cette déclaration est à effectuer dans les 72 heures de l'action de chasse et doit être réalisée même si aucun animal n'a été prélevé. La déclaration s'effectue sur le site de la FDC 41 à partir de l'Espace adhérent dans la rubrique Plan de gestion sanglier/constat de tir. La FDC 41 effectuera des relances pour rappeler cette obligation essentielle pour optimiser la régulation de l'espèce. La démarche est également expliquée dans le carnet de prélèvement.

RENSEIGNEMENTS

Florence Thibault • Tél. 02 54 50 07 12 • fthibault@fdc41.com

⁽¹⁾ 20 pour, 1 contre, 4 abstentions.

⁽²⁾ 30 000 prélèvements de Sanglier en 2023-24, en hausse de 12 % en milieux ouverts ces 5 dernières années.

LETTRE D'INFORMATION

4^e Schéma Départemental de Gestion Cynégétique



de Loir-et-Cher

2024 – 2030

LES NOUVEAUTÉS applicables au 1^{er} juin 2024

Chères amies chasseresses,
Chers amis chasseurs,

Nous avons grand plaisir à vous présenter notre 4^{ème} schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) de Loir-et-Cher, qui s'appliquera de juin 2024 à mai 2030. Validé le 20 mars en Commission Départementale de Chasse et de Faune Sauvage (CDCFS), le SDGC a été signé par le préfet de Loir-et-Cher le 2 mai 2024, après consultation publique.

La chasse est une activité traditionnelle et importante dans notre département, tant sur le plan économique que culturel. Toutefois, son exercice nécessite une approche responsable et équilibrée, tenant compte des impératifs de préservation de la biodiversité et du maintien des équilibres écologiques.

Ce document stratégique reflète notre engagement commun envers la préservation et la gestion durable de nos ressources cynégétiques pendant les 6 années d'application du SDGC. Il est le fruit d'une concertation et d'une réflexion collective impliquant les services de l'état et les acteurs locaux de la chasse et de l'environnement : chasseurs, agriculteurs, forestiers, associations de protection et sportifs de la nature.



J'invite donc chacun d'entre vous à se l'approprier et à contribuer activement à sa mise en œuvre. Car c'est ensemble que nous pourrions garantir un équilibre durable entre la pratique de la chasse et la préservation de notre environnement.

L'intégralité du 4^{ème} SDGC est disponible sur notre site internet : www.chasseurducentrevaleloire.fr/fdc41

Amitiés en Saint Hubert
Hubert-Louis Vuitton
Président de la FDC41

HABITATS

HABITATS FORESTIERS

ORIENTATION. Améliorer nos connaissances sur les relations espèces/habitats

Action Développer la mise en place de réunions locales de concertation et de médiation

Lorsque des déséquilibres sylvo-cynégétiques sont constatés par le propriétaire forestier ou le gestionnaire, celui-ci peut les signifier, au travers d'une lettre, à l'attention du Président de la FDC 41. Au cas par cas, le Président proposera une réunion sur le terrain pour constater les dits dommages avec la présence du propriétaire, du détenteur de droit de chasse, de professionnels forestiers, des services du préfet (DDT) et de la FDC 41. Selon le constat établi sur le terrain et co-signé, et des éléments de plan de chasse, la CDI Forêt proposera des solutions.

HABITATS ANTHROPISÉS

ORIENTATION. Diminuer l'impact de l'artificialisation des milieux

DISPOSITION REGLEMENTAIRE

Selon la classification de l'enclos ou du parc, celui-ci doit impérativement répondre aux caractéristiques retenues dans le tableau (se reporter à l'intégralité du SDGC – page 68). Celui-ci résulte de l'évolution législative entrée en vigueur le 3 février 2023 suite à la loi n° 2023-54 du 2 février 2023 « visant à limiter l'engrillagement des espaces naturels et à protéger la propriété privée ».

ESPÈCES : LA PETITE FAUNE SÉDENTAIRE

ORIENTATION. Améliorer nos connaissances sur la petite faune sédentaire

Action Développer le sauvetage de la faune de plaine par tous moyens

Développer et rechercher tout moyen de sauvetage (drone, chien d'arrêt, barre d'effarouchement et machinisme avec nouvelles technologies embarquées, etc.).

Action Mettre en œuvre une recherche axée sur les perturbateurs de la reproduction de la petite faune de plaine

Une baisse constante du taux de la reproduction est observée grâce aux échantillonnages. La recherche d'éléments pouvant expliquer ce constat ne permettra peut-être pas d'inverser ou stabiliser la tendance mais apportera aux chasseurs des éléments de réponses à leurs préoccupations.

ACTIONS SPÉCIFIQUES AU FAISAN COMMUN

ORIENTATION. Adapter les périodes de chasse à la biologie de l'espèce

Action Maintenir une ouverture le 2^e dimanche d'octobre pour les zones en plan de chasse **et les communes limitrophes des zones en plan de chasse**

Action Maintenir une fermeture le 2^e dimanche de janvier pour les zones en plan de chasse **et les communes limitrophes des zones en plan de chasse**



Associer les communes limitrophes à ces dates (pour les communes nouvelles seule la commune déléguée limitrophe sera concernée), permettra aux populations naturelles de s'étendre et à tous les territoires d'adopter la même logique de gestion.

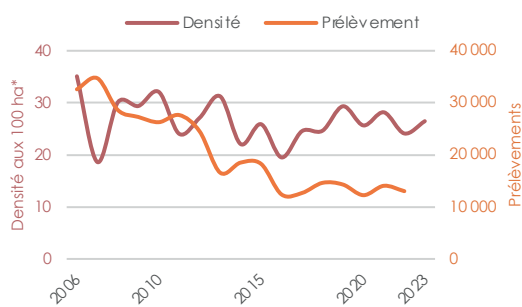
Les communes limitrophes (déléguées ou non) ayant plus de 25 % de céréales à paille dans la Surface Agricole Utile sont intégrées (hors région agricole de Sologne). Ce seuil est un indicateur du potentiel d'accueil de l'espèce, au sein d'une unité géographique. En deçà, il a été démontré que l'espèce ne pouvait s'y installer durablement.

Les dates et la liste des communes sont consultables dans :

- l'arrêté relatif à l'ouverture et la fermeture de la chasse ;
- dans le carnet des dates d'ouvertures et fermetures délivré par la FDC 41.

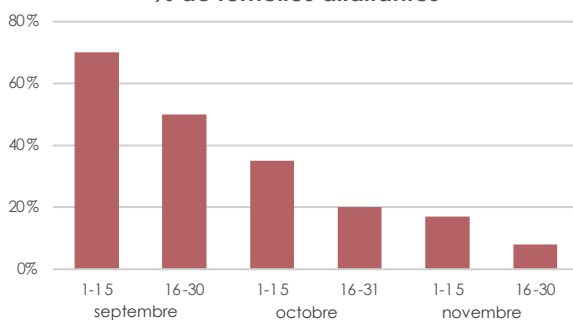
ACTIONS SPÉCIFIQUES AU LIÈVRE D'EUROPE

Densité et prélèvement de Lièvre



* Evaluée sur les communes comptées en mars (comptage en battue à blanc)

% de femelles allaitantes



Source : Office National de la Chasse. (1995). Bulletin mensuel - Spécial Lièvre d'Europe (n°204 p-63).

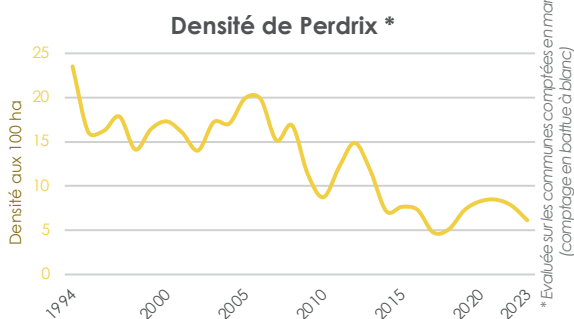
ORIENTATION. Adapter les périodes de chasse à la biologie de l'espèce

Action Proposer une ouverture de la chasse du Lièvre le 2^e dimanche d'octobre pour l'ensemble du département

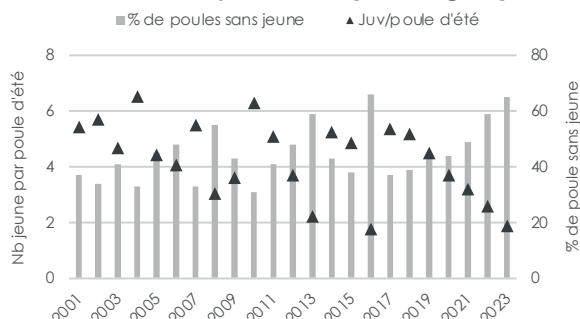
Le moment le plus judicieux pour l'ouverture du Lièvre se situe vers le 15 octobre, car il est démontré depuis de nombreuses années que la plupart des hases ne sont plus allaitantes après cette date.

Action Proposer une fermeture de la chasse du Lièvre le 3^e dimanche de décembre pour l'ensemble du département

ACTIONS SPÉCIFIQUES AUX PERDRIX

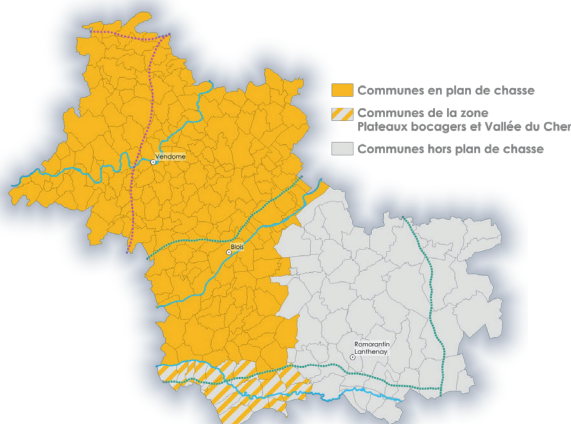


Indice de reproduction (Perdrix grise)



ORIENTATION. Adapter les périodes de chasse à la biologie de l'espèce

Action Proposer une fermeture le 1^{er} dimanche de décembre pour la zone en plan de chasse et la zone Plateaux bocagers et Vallée du Cher



Cette date de fermeture est celle définie annuellement par la CDCFS pour la zone en plan de chasse. La zone Plateaux bocagers et Vallée du Cher correspondait au Plan de Gestion Cynégétique Perdrix qui n'est désormais plus en vigueur. Cependant, le profil agricole de ces secteurs, ainsi que leur proximité avec la zone en plan de chasse, sont des éléments justifiant l'application des mêmes dates d'ouverture et de fermeture de la chasse des perdrix sur ces communes.

Les communes de la zone Plateau bocagers et Vallée du cher sont : Angé, Billy, Châteauneuf, Châtillon-sur-Cher, Couffy, Faverolles-sur-Cher, Mareuil-sur-Cher, Meusnes, Noyers-sur-Cher, Pouillé, Seigy, Selles-sur-Cher, Saint-Aignan-sur-Cher, Saint-Georges-sur-Cher, Saint-Julien-sur-Chedon, Saint-Romain-sur-Cher et Thésée.

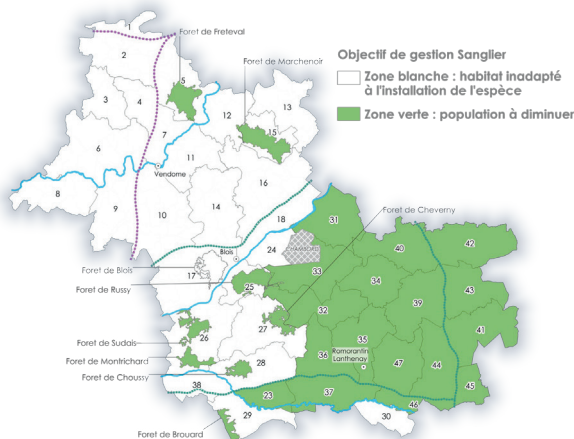
ESPÈCES : LA GRANDE FAUNE

ORIENTATION. Améliorer nos connaissances sur la grande faune

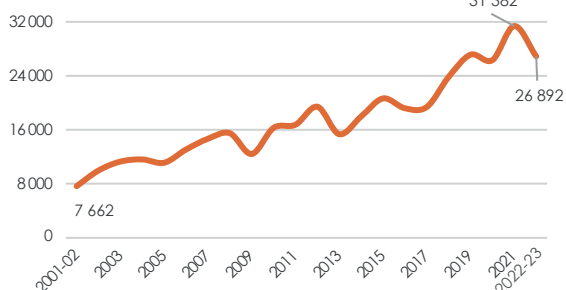
Action S'appuyer sur les nouvelles technologies comme outils de suivi des populations

En premier lieu, il est important d'étudier leur pertinence et leur efficacité pour le suivi des populations. Si elles sont confirmées, leur utilisation régulière pourra être établie, dans le cadre d'un protocole. Leur usage pourra être envisagé dans la recherche d'individus (avant ouverture de parcs et enclos, zones de non-chasse, zones à problématique de dégât).

ACTIONS SPÉCIFIQUES AU SANGLIER



Prélèvements de Sanglier



ORIENTATION. Limiter l'accroissement des populations

Action Annuellement, la FDC 41 pourra proposer au préfet une liste d'outils pour la régulation du Sanglier, applicables à chaque saison cynégétique

La proposition d'outils sera issue de l'accord national FNC et monde agricole et des modifications législatives qui en découleront. D'autres propositions pourront aussi être faites le cas échéant. Ces outils seront rendus applicables par arrêtés préfectoraux.

DISPOSITION REGLEMENTAIRE

La pratique du piégeage du Sanglier est possible sur l'ensemble du département mais est soumise annuellement à l'obtention d'une autorisation individuelle préfectorale, délivrée par la DDT (copie à la FDC 41 et l'OFB).

Pour cette pratique, chaque piégeur devra être agréé et avoir suivi une formation spécifique, dispensée par une FDC. Le détenteur/responsable du territoire est obligé de retourner annuellement un bilan, au plus tard le 30 septembre de chaque année.

Seules les cages-pièges, avec une dimension maximale de 2 m par 4 m et d'une hauteur de 1,5 m de haut et les filets de capture d'une dimension maximum de 5m par 5m sont autorisés.

ORIENTATION. Modalités du Plan de Gestion Sanglier

Action Réaliser puis maintenir une pression de chasse suffisante dès le début de la saison et sur l'ensemble du territoire pour limiter les dégâts agricoles

Au regard des déclarations de prélèvements de Sanglier et suivant les dégâts agricoles constatés, le Président de la FDC 41 et le Préfet alerteront par écrit (mail ou courrier) les détenteurs concernés. Si aucune battue n'a été réalisée dans les 10 jours ouvrables suivants, le Président de la FDC 41 demandera par écrit au Préfet la réalisation sous 7 jours ouvrables, d'une battue administrative et/ou de tirs de nuit. En l'absence de chasses régulières, une battue administrative et/ou des tirs de nuit seront à nouveau demandés au Préfet.

PLAN DE GESTION SANGLIER

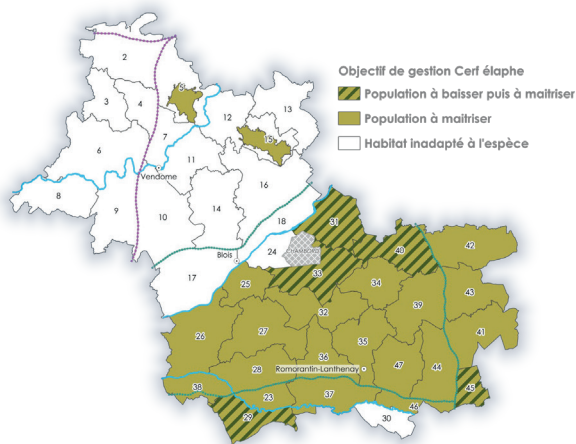
Un bilan des prélèvements dans les 72 h suivant la chasse, même si ce dernier est nul, doit être renseigné sur l'espace adhérent du territoire.

Le retour de ces bilans conditionne l'obtention de l'autorisation d'agrainage en période hivernale (du 1^{er} novembre au 14 Février), uniquement pour les territoires situés en zone verte, conformément aux conditions prévues par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique en vigueur.

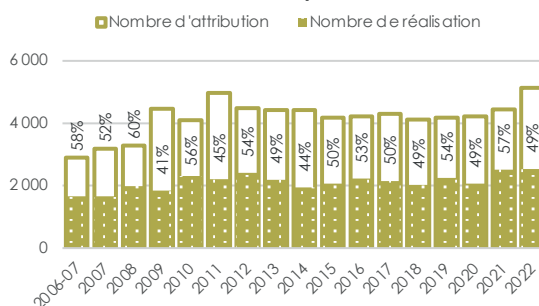
Comment renseigner ses prélèvements Sanglier sur son espace adhérent ?

- 1 – Se connecter au site de la FDC 41 : www.chasseurducentrevaleloire.fr/fdc41/
- 2 – Cliquer sur le bouton « Espace adhérent »
- 3 – Renseigner son identifiant territoire (n° 41xxxxx) et son mot de passe (à retrouver sur sa demande de plan de chasse ou de plan de gestion Sanglier)
- 4 – Cliquer sur le bouton « Plan de gestion Sanglier » puis sur le bouton « Constats de tir »
- 5 – Renseigner les cases avec la date du jour de chasse et le nombre de sanglier prélevé (même si nul)
- 6 – Cliquer sur valider / ok

ACTIONS SPÉCIFIQUES AU CERF ÉLAPHE



Plan de chasse Cerf élaphe en Loir-et-Cher



ORIENTATION. Gestion du Cerf élaphe

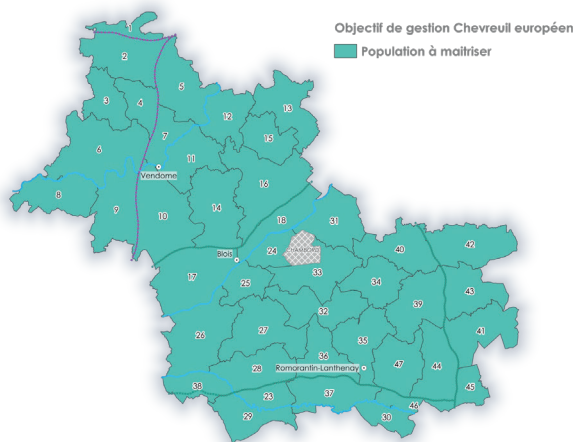
Action Optimiser la réalisation du plan de chasse

Après consultation de la commission fédérale de plan de chasse, la FDC 41 pourra annuellement procéder à une attribution complémentaire, uniquement pour les biches. Pour accéder à celle-ci, plusieurs conditions devront être remplies :

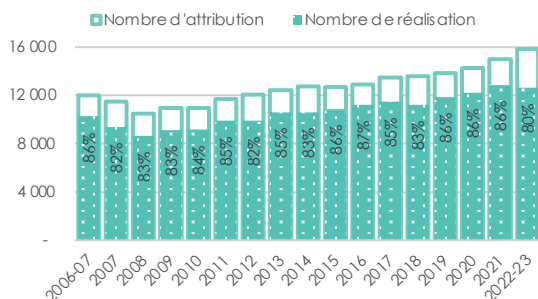
- la réalisation de 100 % des attributions initiales « biche » avant le 31 décembre
- le constat, à l'échelle du massif, de dommages agricoles ou forestiers, suivant l'objectif de gestion du massif d'appartenance inscrit au présent SDGC.

Les détenteurs souhaitant une attribution complémentaire doivent faire leur demande avant le 1^{er} janvier de chaque saison, par courrier, à l'attention du Président de la FDC 41.

ACTIONS SPÉCIFIQUES AU CHEVREUIL D'EUROPE



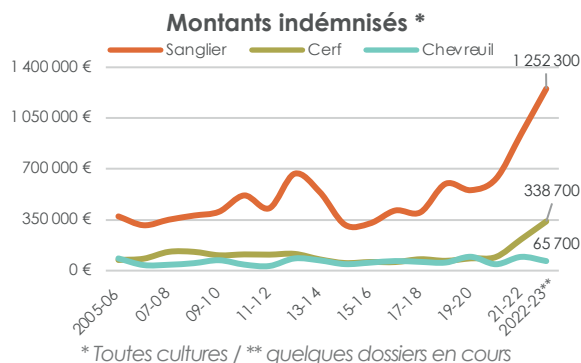
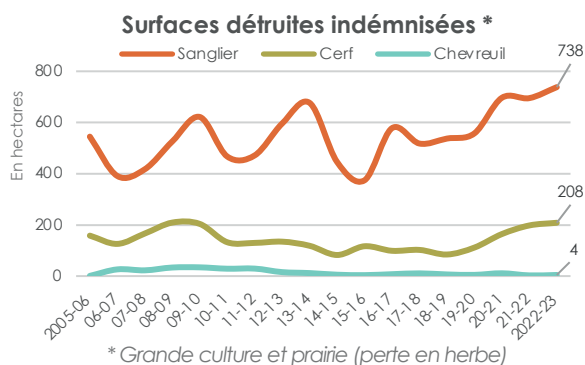
Plan de chasse Chevreuil en Loir-et-Cher



DISPOSITION REGLEMENTAIRE

Dans le cadre du test de chasser les chevreuils à la grenaille, il est établi que seuls les détenteurs de territoire ayant fait une demande écrite au Président de la FDC 41 en 2022-23 pourront s'engager dans la mise en œuvre de ce test sur deux saisons cynégétiques (2024-25 et 2025-26). Ils constitueront ainsi la zone de test pour le Loir-et-Cher. Des obligations réglementaires vis-à-vis du détenteur et du tireur sont inscrites au SDGC et dans la charte d'engagement.

DÉGATS AGRICOLES



ORIENTATION. Prévenir et contenir les dégâts

Action Apporter une réflexion sur une grille d'abattement en cas d'absence de pression de chasse ou de piégeage à l'initiative de l'exploitant subissant des dégâts agricoles

Les exploitants subissant des dégâts agricoles peuvent organiser ou initier l'organisation de moyen de régulation ou de chasse afin de limiter l'augmentation de ces dégâts. La FDC 41, souhaite travailler sur une grille d'abattement, en accord avec les représentants agricoles et dans le cadre de la CDCFS Dégât de Gibier, en cas d'absence de pression de l'exploitant.

Action Demander la réalisation d'une battue administrative sur les territoires n'ayant pas souscrit le plan de gestion Sanglier au cours de la saison de chasse

Si au 1^{er} novembre le carnet de prélèvements Sanglier n'a pas été retiré par un détenteur de droit de chasse, le président de la FDC 41 et le Préfet l'alerteront par écrit. Sans retrait du carnet ou si aucun effort n'a été réalisé dans les 10 jours ouvrables suivants, le Président de la FDC 41 demandera au Préfet la réalisation, sous 7 jours ouvrables, d'une battue administrative et/ou de tirs de nuit.

ORIENTATION. Gestion financière des dégâts

Action Être vigilant sur le lien entre agriculteur indemnisé et détenteur de droit de chasse

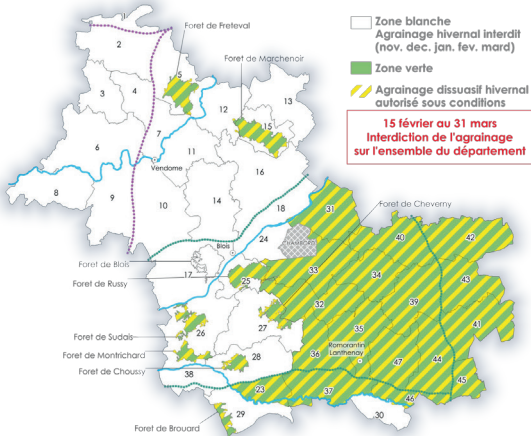
Être vigilant vis-à-vis des demandeurs d'indemnités qui sont aussi des demandeurs de plan de chasse/gestion et dont les efforts de prélèvement ne sont pas effectués ou sont effectués tardivement.

Action Apporter une réflexion sur la Participation Financière Des Territoires

Apporter une réflexion aux modalités de calcul de la PFDT (seuil, unité) au vu de l'évolution du prix des denrées et de l'évolution de la population.

AGRAINAGE DISSUASIF DU GRAND GIBIER

	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV 01 au 14	RIER 15 au 29	MARS	AVR	MAI	JUIN
Zone verte	AGRAINAGE DISSUASIF AUTORISÉ 0,5kg/ha de bois / semaine				AGRAINAGE DISSUASIF AUTORISÉ SOUS CONDITIONS*				INTERDIT		AGRAINAGE DISSUASIF AUTORISÉ 0,5kg/ha de bois / semaine		
Zone blanche													



DISPOSITION REGLEMENTAIRE

Lorsque l'agrainage dissuasif est pratiqué celui-ci est limité à 50 kg aux 100 ha de bois par semaine (soit 0,5 kg par ha de bois).

Celui-ci peut être pratiqué en un ou deux passages hebdomadaires à des jours fixes définis dans la convention (inscrite dans le carnet de prélèvement).

L'agrainage dissuasif du grand gibier est autorisé en Loir-et-Cher :

- à l'aide de céréales ou protéagineux, non transformés ;
- uniquement en linéaire et dispersé.

L'agrainage à point(s) fixe(s) et l'agrainage à emplacement(s) constant(s) sont interdits.

DISPOSITION REGLEMENTAIRE

Dans la zone verte, du 1^{er} novembre au 14 février, l'agrainage dissuasif est autorisé, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- que le détenteur du territoire ait déclaré sur l'espace adhérents fédéral ses bilans de prélèvement (article 3 du Plan de Gestion Sanglier) ;
- qu'aucune infraction verbalisée relative au Plan de Gestion Sanglier et/ou aux modalités d'agrainage prévues au SDGC n'ait été relevée pour le détenteur durant la saison précédente et celle en cours.

Modalités de l'agrainage dissuasif en bref



Pour les signataires de la convention (inscrite dans le carnet de prélèvement Sanglier) et qui l'ont retourné à la FDC 41

Limité 0,5 kg / ha de bois / semaine
uniquement des céréales ou protéagineux, non transformés
en linéaire et dispersé





Un ou deux passages hebdomadaires (jours fixes inscrits dans la convention)

Agrainage interdit :

Zone blanche : 1^{er} nov. au 31 mars

Zone verte : 15 fév. au 31 mars



AFFOURAGEMENT

	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN
Affouragement	AUTORISÉ					INTERDIT				AUTORISÉ		

DISPOSITION REGLEMENTAIRE

L'affouragement nécessite une déclaration préalable auprès de la FDC 41, qui comptabilisera le nombre de territoires concernés.

L'affouragement est pratiqué uniquement avec des produits non transformés : pommes, poires, tubercules, betteraves, fourrage (foin, paille, luzerne).

La distribution sera réalisée en trainée et en excluant les points fixes, sauf pour le fourrage.

SUIVI SANITAIRE

ORIENTATION. Suivi sanitaire de la petite et grande faune

Action Prévenir les risques sanitaires de l'ouverture d'enclos

À la suite de la loi n° 2023-54 du 2 février 2023 « visant à limiter l'engrillagement des espaces naturels et à protéger la propriété privée » entrée en vigueur le 3 février 2023, il convient d'être vigilant, lors de l'ouverture de ces espaces, à la prévention du risque sanitaire lors de la dispersion d'animaux en dehors de l'enclos et pour lesquels on ne connaît pas l'état génotype, sanitaire et/ou l'origine, etc.

RECHERCHE AU SANG

ORIENTATION. Promouvoir le recours à un conducteur de chien de sang agréé auprès des chasseurs

Action Encourager les chasseurs à adopter une démarche éthique et responsable après un tir

Quel que soit le mode de chasse au grand gibier pratiqué, le chasseur doit procéder au contrôle soigneux de son tir. Lors de ce contrôle, si des indices de blessures sont retrouvés alors le chasseur (territoire, responsable) doit faire appel à un conducteur de chien de sang agréé.

Action Préconiser l'acceptation de l'exercice d'une recherche au sang qui traverserait son territoire

Pour une question d'éthique évidente, les chasseurs doivent tolérer l'exercice d'une recherche au sang qui traverserait leur territoire.

ORIENTATION. Valoriser et soutenir la pratique de la recherche et les conducteurs agréés du département

Action Soutenir et accompagner la pratique de la recherche et les conducteurs agréés du département

S'associer aux représentantes de la recherche au sang : l'Union Nationale des Utilisateurs de Chiens de Rouge (UNUCR) et l'Association pour la Recherche du Grand Gibier Blessé (ARGGB).

Action Communiquer sur les actions des conducteurs de chien de sang agréés dans le département

Un bilan annuel départemental sera communiqué par la FDC 41 à partir des bilans retournés par les associations de recherche au sang (UNUCR/ARGGB).

Action Valoriser les animaux retrouvés par un conducteur agréé

Afin de valoriser le travail des conducteurs de chiens de sang, les animaux retrouvés en recherche seront identifiés lors de l'exposition des trophées.

COMMUNICATION, ÉDUCATION ET FORMATION

COMMUNICATION ET INFORMATION DES CHASSEURS

ORIENTATION. Développer la concertation entre chasseurs et autres utilisateurs de la nature

Action Favoriser les échanges entre les acteurs

Renforcer les interactions entre chasseurs en créant un événement majeur regroupant différentes festivités (exposition, fête des associations, comices agricoles, artisans). Organiser des rencontres inter-associations (cynégétiques et périphériques) afin de favoriser les échanges. Rénover l'aide aux jeunes chasseurs en révisant l'usage de l'enveloppe qui leur est allouée.

ORIENTATION. Promouvoir la chasse

Action Développer la valorisation de la venaison notamment au travers d'activités ou événements gastronomiques

La gastronomie occupe une place importante dans la vie d'un chasseur. Il existe maintes façons de cuisiner le gibier, maintes façons de l'apprécier et de le partager. La venaison locale mérite d'être valorisée. C'est ce que la FDC 41 s'attache à faire dans sa revue « Chasses en Loir-et-Cher », dans sa rubrique « gastronomie ». De plus, elle utilise ses réseaux sociaux et participe annuellement au marché de Blois afin de valoriser la venaison et la chasse auprès des chasseurs et du grand public. Les retours positifs de ces démarches encouragent la FDC 41 à les poursuivre. Enfin, s'appuyer sur le mécénat pour réaliser davantage d'actions ou examiner la pertinence d'une formation sur la découpe de la venaison sont des perspectives à étudier.

Action Mettre en valeur nos bénévoles réguliers

Évaluer la valeur ajoutée et l'utilité sociale du bénévolat en FDC 41, puis valoriser le bénévolat au travers « d'événements privilégiés ». Cet objectif ayant pour but de fidéliser et renouveler nos soutiens bénévoles.

Action Développer des actions caritatives

Engager une réflexion sur la réalisation d'actions caritatives ou d'autres événements (type don du sang, etc) et communiquer à ce propos afin de faire valoir la mobilisation des chasseurs pour autrui.

Action Favoriser les arts et l'artisanat cynégétiques

Mettre en valeur, lors d'actions concrètes, ou au travers d'une communication digitale, des artisans et leurs œuvres qui mettent la chasse et la faune sauvage en valeur.

SÉCURITÉ

DISPOSITION REGLEMENTAIRE

La réglementation du tir à proximité des voies publiques (issue de l'arrêté préfectoral du 30 décembre 1982) s'applique à toutes les armes de chasse (fusil, carabine, arc).

ORIENTATION. Consignes de sécurité aux organisateurs et aux chasseurs

DISPOSITION REGLEMENTAIRE

Sur l'ensemble du département, lors de l'action de chasse ou de destruction, le port apparent d'une veste, d'une cape ou d'un gilet fluo de manière visible et permanente est obligatoire pour les chasseurs et pour les accompagnateurs (sous l'égide du responsable de chasse). Sauf pour :

- la vénerie
- la chasse au vol
- la chasse du gibier d'eau
- l'approche et l'affût (avant 9 h et après 17 h)
- la chasse du gibier de passage à poste fixe matérialisé de la main de l'Homme
- la chasse et la destruction des oiseaux, classés ESOD à poste fixe matérialisé de la main de l'Homme

DISPOSITION REGLEMENTAIRE

Concernant l'organisation de la chasse :

- pour chaque saison de chasse, il est obligatoire de faire signer les consignes de sécurité ou le carnet de battue ou le règlement intérieur par tous les participants lors d'une chasse collective en battue petit et grand gibier ;
- il est obligatoire pour les chasses collectives de rappeler les consignes de sécurité verbalement chaque jour de chasse ;
- tout organisateur d'une action collective de chasse à tir au grand gibier appose des panneaux de signalisation temporaire sur l'accotement ou à proximité immédiate des voies publiques pour signaler les entrées principales de la zone de chasse.

Action Inciter les responsables à distribuer chaque jour de chasse les consignes ainsi que les prélèvements à réaliser sur papier ou tout autre support écrit

Action Inciter les détenteurs de territoires à déclarer tout incident et accident ayant eu lieu lors d'une action de chasse au président de la FDC 41

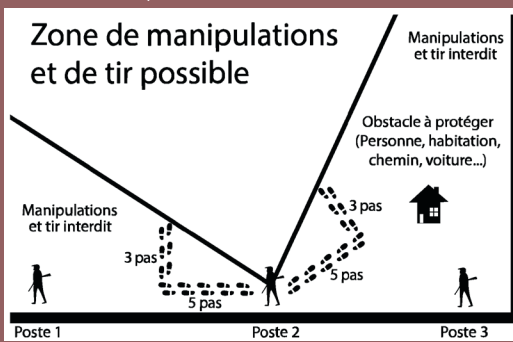
DISPOSITION REGLEMENTAIRE

Concernant la manipulation de l'arme en action de chasse :

- il est obligatoire de décharger son arme avant de franchir un obstacle
- il est obligatoire de décharger son arme à l'approche d'une autre personne ainsi qu'avant tout regroupement
- il est interdit de diriger son arme vers une personne, un animal domestique ou un bien matériel, un véhicule ou une habitation
- il est obligatoire de faire les manipulations de son arme vers une zone sécurisée et vers le sol ou le ciel

Concernant le tir :

- il est interdit de tirer en direction des personnes, des animaux domestiques, des véhicules et des panneaux de signalisation, lignes ferroviaires et voies publiques
- il est interdit d'épauler, viser et tirer dans un angle inférieur à 30° par rapport à son environnement (personne, animal domestique, bâtiment, véhicule, lieux publics...)
- il est obligatoire d'avoir formellement identifié le gibier avant de tirer



Action Il est fortement recommandé de matérialiser de la main de l'homme ses angles de 30°



Tous ensemble pour une chasse durable

Réalisés grâce aux bénévoles des territoires, les comptages de la petite faune de plaine sont essentiels pour préserver la ressource et gérer au mieux les populations naturelles de Perdrix, Faisan et Lièvre.



« Sans les bénévoles qui participent chaque année aux comptages de mars à avril, rien ne serait possible pour mener notre politique volontariste de défense et de promotion des populations de Petit Gibier naturel. Ils démontrent aussi l'engagement des chasseurs pour le maintien de la biodiversité au travers de cette gestion raisonnée » explique Christian Perdreau, technicien à la FDC 41.

Les équipes techniques de la FDC 41 remercient aussi particulièrement les responsables des comptages qui organisent ces opérations avec compétences et dévouement sur de nombreux territoires. C'est d'autant plus précieux qu'il est important de connaître l'évolution des populations, malgré les faibles densités. Cette année encore, ce sont plus de 5 000 personnes qui ont donné leur temps pour observer et compter nos trois espèces sur les sites de comptage sur les zones en plan de chasse. Les Indices Kilométrique d'Abondance (IKA) Lièvre en janvier ont mobilisé 500 participants pour 454 km éclairés. Les recensements de Lièvre et Perdrix début mars ont de leur côté rassemblé environ 3 500 personnes sur 40 000 ha comptés, tandis que les comptages coqs chanteurs en avril ont concerné 98 000 ha et la participation de 1 400 bénévoles.

Chasseurs, randonneurs, étudiants et amis de la nature : tous ont travaillé main dans la main pour

collecter ces données indispensables à la gestion raisonnée des espèces. Sous le signe de la convivialité et du partage, ces opérations se ponctuent souvent par des moments de convivialité autour d'un repas offert par la fédération.

Résultats en demi-teinte

Globalement cette année, les recensements sont moyens à médiocres et sont liés à la mauvaise reproduction de 2023 de la Perdrix et du Faisan. Cette tendance avait d'ailleurs été annoncée par le service technique dès la fin des échantillonnages d'été. Malgré tout, le Faisan tire son épingle du jeu et maintient ses effectifs. Notons aussi que les comptages de Lièvre apportent des données complémentaires à celles des IKA de janvier-février.

Pour mieux cerner les paramètres de la reproduction des Perdrix et Faisan, la FDC 41 va participer au travail d'une étudiante ingénieure à l'INRAE Val de Loire à Nouzilly (Noémie Couty) qui prépare une thèse sur ce thème. Dans le cadre de découvertes accidentelles de nids, il est nécessaire de prendre contact avec Denis Peltier, technicien en charge du dossier, au 06.82.87.94.46. Les résultats définitifs des comptages seront pour leur part présentés dans la revue de septembre dans un dossier complet.

Scannez le QR code pour découvrir notre dernière vidéo sur l'échantillonnage des populations naturelles de perdrix grises, de perdrix rouges ainsi que de faisans!



Exposition de Trophées en Loir-et-Cher : une année record

Du 22 au 24 mars, à la salle des fêtes de Cour-Cheverny, l'exposition des trophées de cerfs a attiré plus de 1 500 visiteurs venus découvrir les plus belles pièces d'une saison record avec 945 cerfs.

Inaugurée par Hubert-Louis Vuitton, président de la FDC 41 en présence de l'ancienne ministre et membre du conseil constitutionnel Jacqueline Gourault, François Croissandeau, maire de Cour-Cheverny, du colonel Benoît Chevillard, commandant le groupement de gendarmerie de Loir-et-Cher et de Jean-Joël Courthial, chef du service départemental de l'OFB, la présentation illustre la belle santé d'une espèce emblématique, grâce aux efforts de gestion des chasseurs.

Au total, 27 têtes ont fait l'objet d'une cotation par Jean Alvarado et Jean-Claude Colombier, les deux cotateurs de l'Association française de mensuration des trophées (AFMT) mobilisés avec l'aide de Jean-Jacques Beaubois. Parmi eux, 5 ont été cotés argent et 22 bronze (contre 16 en 2023). Avec 194,31 points, la plus belle pièce a été prélevée, sur un territoire de Vernou-en-Sologne (massif du Beuvron).

L'équipe de bénévoles passionnés en particulier issus de l'ADCGG 41 (Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de Loir-et-Cher) et les services techniques de la commune de Cour-Cheverny ont été vivement remerciée par Hubert-Louis Vuitton. La présence d'artistes exposants, de la Maison

du Cerf de Villeny et d'associations cynégétiques (ADCGG 41, UNUCR) ont agrémenté ce rendez-vous annuel convivial. Sans oublier, le concours photo annuel de FDC 41 *Pose Nature* auquel ont pris part un peu plus de 400 personnes. Ces dernières ont voté pour désigner la meilleure photo dans les 3 catégories (scènes de chasse, paysages locaux, faune sauvage de Loir-et-Cher). Les photos des lauréats seront présentées au Game Fair et feront la couverture des prochaines éditions de la revue de la FDC 41 Chasse en Loir-et-Cher.



Le point de vue de Stéphane Chantecaille technicien en charge de l'exposition

Un cru exceptionnel, tant en nombre qu'en qualité

« Cette année, nous avons réceptionné 945 cerfs, nombre jamais atteint à ce jour, confirmant la bonne santé de notre population de grands cervidés, mais aussi l'effort de prélèvement des chasseurs avec des taux de réalisation, certes stables pour les mâles, mais en augmentation pour les biches et les jeunes » évoque Stéphane Chantecaille.

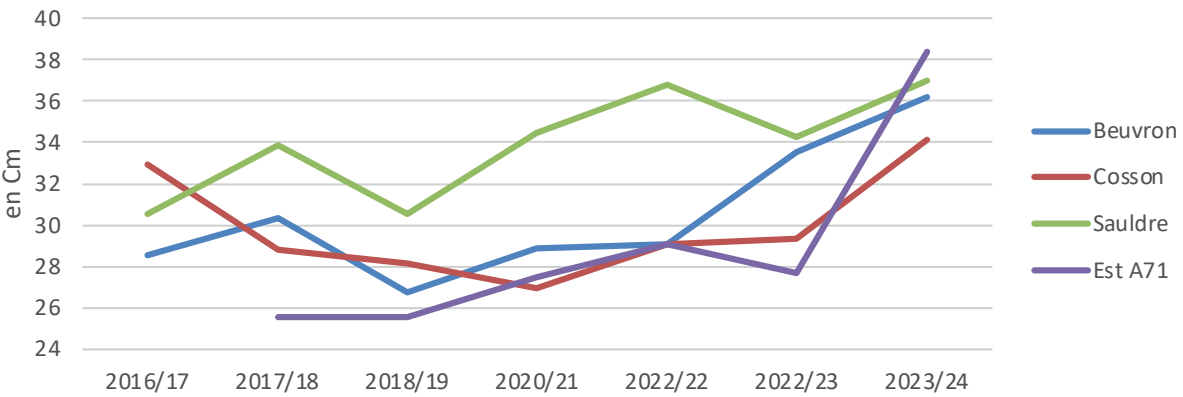
Sur ce nombre, la FDC 41 évalue la catégorie d'âge de chaque cerf par la lecture de la mâchoire inférieure jointe au massacre.

« Nous observons que la classe d'âge < 5 ans (daguets à 2/3^{ème} tête), représente 86 % des prélèvements. La catégorie des plus de 10 ans est encore en deçà de notre objectif car elle n'est seulement que de 3.5 % » constate le technicien.

Ce dernier note aussi pour les quatre grandes unités de gestion « une augmentation de la longueur moyenne des dagues, ⁽¹⁾ indicatrice de la bonne santé des jeunes animaux ». Celle-ci traduit les variations de la condition physique des individus d'une population de cerfs donnée et la relation entre celle-ci et son environnement.

⁽¹⁾ Seules, celles qui ne sont ni cassées, pourries ou déformées sont prises en compte dans nos calculs.

Evolution de la longueur moyenne des dagues (en CM)
sur le 4 grandes unités « Cerf » en Loir-et-Cher



Miradors Cheverny
Plateforme 1m²

Section rectangulaires

SARL Lebecque
Votre spécialiste !

- Miradors Battue et Affût
- Aménagements de propriété
- Attractifs Gibiers
- Grillages - Filets de Volières
- Clôtures électriques
- Aliments chiens

www.mirador-chasse.fr

Z.A. de Vollet - 6 rue des Sapins
41700 Cour-Cheverny
sarl.lebecque@gmail.com - 02 54 79 29 93

Assemblée Générale 2024

L'assemblée générale de la FDC 41 s'est tenue le 26 avril au Centre de formation des pompiers de Vineuil. Les adhérents et invités sont venus nombreux à ce rendez-vous incontournable pour les chasseurs du département.



Dans son rapport moral, le président Vuitton a présenté un tour d'horizon de la saison cynégétique en cours.

A l'échelon national, il a évoqué le décret ministériel paru en décembre 2023 relatif à la réduction et à l'indemnisation des dégâts de grand gibier qui vise notamment à élargir la boîte à outils Sanglier, simplifier et clarifier la procédure d'indemnisation des dégâts de gibier et définir un contrat d'objectif. Le plan d'accompagnement financier de l'Etat (60 millions d'€) sur 3 ans qui en découle, est soumis toutefois à l'obligation de baisser de 20% à 30% les surfaces détruites par le grand gibier, par rapport à 2019. De plus, les prélèvements de Sanglier devront être transmis à l'administration. Une déclaration hebdomadaire en ligne devra donc être réalisée par les responsables de territoire de chasse sur l'espace adhérent fédéral.

La FNC et l'ONF ont d'autre part conclu un accord relatif à la gestion des grands ongulés dans les forêts domaniales avec pour objectif de réduire les dégâts de grand gibier qui pénalisent les forestiers, en augmentant les prélèvements dans les zones en déséquilibre forêt-gibier.

La FNC a initié une grande étude socio-économique et environnementale sur l'impact de la chasse qui révèle que sa pratique est positive pour l'économie du pays avec une contribution au PIB français de 3.6 milliard d'euros. Et que les chasseurs sont fortement engagés en faveur d'une chasse encore plus durable et responsable.

La FNC a d'autre part engagé une refonte informatique d'ampleur avec la mise en place d'un nouveau site de validation du permis de chasser pour la prochaine saison. La FDC 41 ne pourra plus proposer que l'assurance chasse de base. Les options seront à souscrire auprès de certains agents généraux de Monceau Assurances.

La Fédération régionale des chasseurs du Centre-Val de Loire, en parallèle de ses missions statutaires de représentation de la chasse à l'échelon régional, a élaboré de grands projets mobilisant les 6 fédérations départementales, comme le programme DynAgrobio qui vise à renforcer et déployer la mise en place d'aménagements favorables à la biodiversité, mais également à l'eau et aux sols. Ce programme, d'un coût global d'1 730 000 €, est subventionné (écocontribution) par la FNC et l'OFB à hauteur de 1 171 000 €.

Un peu plus de 13 000 ha de couverts biodiversité ont ainsi été semés en 3 ans et 105,5 kilomètres de haies champêtres plantées dans notre région. La poursuite du

projet DynAgrobio a de plus été validée par l'OFB et un projet de plantation de haies piloté par notre Fédération régionale dans le cadre du plan de relance a par ailleurs permis l'implantation d'environ 30 km de haies sur la région en 2 ans.

A l'échelon départemental, l'élaboration du 4^{ème} schéma départemental de gestion cynégétique a occupé l'équipe fédérale sous le pilotage de N. Diquelou et E. Saillard qui ont réalisé un remarquable travail de synthèse, de rédaction et de mise en forme. Le document a été approuvé en CDCFS à 20 voix POUR, 3 ABSTENTIONS et 1 voix CONTRE. Soumis à la consultation du public, il a été signé par le préfet le 2 mai dernier.

Le Sanglier n'en finit pas d'occasionner des dégâts aux cultures agricoles. En 5 campagnes, les prélèvements en milieux ouverts ont augmenté d'environ 12% alors que le nombre de chasseurs a baissé de près de 9%. La facture d'indemnisations dépasse le million d'euros depuis la campagne 2021/2022. Les chasseurs qui ont pourtant maintenu une forte pression de chasse sur l'espèce sont donc encouragés à la poursuivre.

La FDC 41 a été soutenue financièrement cette année par l'OFB et la FNC dans le cadre de l'écocontribution, le Conseil départemental de Loir-et-Cher pour la réserve de Malzoné, la Région Centre Val de Loire en faveur de l'éducation à la nature et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au profit de la restauration d'étangs. Le président Vuitton les a remerciés et a rappelé que la Fédération est de plus reconnue d'intérêt général et qu'elle peut donc recevoir des dons qui permettent aux donateurs de bénéficier d'un avantage fiscal.

Adhérents et salariés

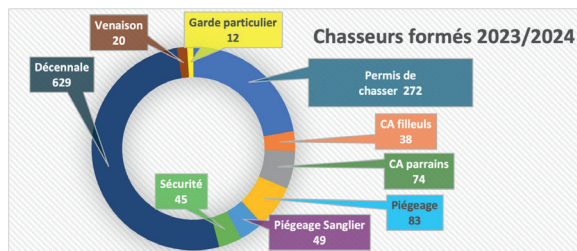
La FDC 41 compte cette année 2% d'adhérents territoriaux de moins que l'an dernier (3 281 contre 3 350). Elle a perdu un peu plus de 400 pratiquants annuels, soit une érosion de près de 2.9 %.

L'âge moyen des chasseurs du Loir-et-Cher est stable à 55 ans pour les hommes et 46 ans pour les femmes. Et ces dernières représentent un peu plus de 3.2 % de nos pratiquants. La tranche d'âge la plus représentée est toujours celle des 56-75 ans, à laquelle appartiennent près de 43 % des adhérents chasseurs annuels.

Les 21 salariés de l'équipe fédérale représentent 20,57 Equivalents Temps Plein. Et pour renforcer le service technique dans la perspective de départs en retraite, B. Bouffette a été recruté en tant que technicien.

Formation

Sur la campagne 2023/2024, la FDC 41 a déjà formé 1 222 personnes :



La sécurité des chasseurs et des non-chasseurs est une priorité pour la Fédération et elle a déjà formé 5 100 chasseurs à la remise à niveau décennale en 3 ans.

La FDC41, soucieuse du partage harmonieux de la nature entre tous, informe depuis de nombreuses années les responsables de territoires des randonnées qui se tiennent sur leur secteur. Cette année, 67 manifestations des amis randonneurs ont déjà été relayées auprès des chasseurs.

Education à l'environnement – Communication

La FDC 41 s'attache à éduquer, sensibiliser et informer tous publics par l'éducation à l'environnement. Grâce à l'écocontribution et aux financements alloués par le Conseil départemental de Loir-et-Cher et la région Centre Val de Loire, La FDC 41 a pu ainsi développer davantage d'animations scolaires cette année et sensibiliser 20% d'élèves de plus que l'an dernier.

Calendrier « Instants nature », club et les stages nature, découverte du site de Malzoné sont autant d'occasions de s'émerveiller, proposées par M. Doyen, animatrice nature de la FDC 41, depuis 2009.

La FDC 41 est d'autre part fortement impliquée dans le Game Fair, les comices agricoles, le marché de Noël de Blois et l'opération « J'aime la nature propre ». Et elle organise enfin l'exposition annuelle des trophées de Cerf.

Elle communique à travers son site internet institutionnel, sa Newsletter (11 000 destinataires), ses réseaux sociaux (Facebook, Instagram et YouTube), et sa revue fédérale (3 numéros/an, tirés à plus de 15 000 exemplaires).

Gestion du grand gibier

Après 2 années de mauvaise reproduction du **Chevreuil**, les attributions en milieux ouverts ont été diminuées de plus de 6%. Et le taux de réalisation est de 74%. D'autre part, du fait d'une mortalité anormale observée depuis 2 ans, des prélèvements et analyses ont été réalisés mais n'ont pas permis d'expliquer ce phénomène, observé également dans d'autres départements. Nous poursuivons donc la surveillance avec le réseau national SAGIR.

Le nombre de bracelets de **Cerf élaphe** attribués en milieux ouverts (5 177) est légèrement supérieur à celui de l'an dernier (5 137), avec notamment 1/3 de grands cerfs attribués en plus. Et le taux global de réalisation s'améliore et passe à près de 56 % en milieux ouverts. L'effort est notable sur les biches (60 %) et les jeunes (58%).

Les cerfs de plus 8 cors n'ont été réalisés qu'à 41%, mais ceux inférieurs ou égaux à 8 cors l'ont été à 54%.

Près de 950 ont été présentés lors l'exposition des trophées. La gestion qualitative menée par la FDC 41, par sexe et classe d'âge, permet le vieillissement des mâles, tout en tenant compte du nécessaire équilibre forêt-gibier.

Une mortalité anormale de cerfs adultes non sénescents a été observée en Sologne et des cas similaires relevés dans d'autres départements. Les analyses réalisées n'ont rien révélé de significatif. Aussi la surveillance, les prélèvements dès que c'est possible et les analyses vétérinaires, se poursuivent avec le réseau SAGIR.

Les effectifs de **sangliers** sont en augmentation régulière en Loir-et-Cher et la seule menace qui pèse actuellement sur l'animal est celle du risque sanitaire. Les chasseurs de Loir-et-Cher, conscients des dégâts que l'espèce engendre sur les cultures agricoles, ont prélevé plus de 30 000 individus en milieux ouverts, soit presque 13% de plus que sur la précédente campagne. Hélas, souvent en corrélation avec les niveaux de population de sangliers, plusieurs cas de maladie d'Aujeszky ont été confirmés sur des chiens de chasse de notre département.

Les tirs non efficaces peuvent exiger la **recherche des animaux blessés**. Ainsi, près de 1 400 interventions ont été réalisées cette saison (70 % sur animaux blessés et 30% sur contrôles de tir) et 464 grands animaux ont pu être retrouvés par des conducteurs agréés bénévoles. 100 échecs sont dus au refus de droit de suite, un problème majeur dans le département alors qu'il est primordial et éthique que chaque territoire permette la recherche d'un animal blessé, qui risque d'être mutilé à vie, ou de mourir après de longues semaines d'agonie.

Gestion du petit gibier

Pas moins de 200 K€ ont été investis cette saison au profit du petit gibier naturel. Et sa gestion a nécessité la mobilisation de près de 4 000 compteurs bénévoles.

Les résultats des échantillonnages réalisés l'été dernier témoignent d'une reproduction catastrophique de la **Perdrix grise** avec 1.9 jeunes par poule d'été (contre 2.6 la saison précédente). La reproduction de la **Perdrix rouge** est également décevante, avec 0.82 jeunes par adulte d'été (on en comptait 0.29 la saison précédente). Dans ce contexte, il n'a bien sûr pas été attribué de bracelets cette année.

Le **Lièvre**, pour sa part, se porte plutôt bien, selon les zones, mais on note une tendance à la baisse ces dernières années. 2 786 bracelets ont été attribués (environ 10% de plus que l'an dernier). Mais le plan de chasse n'a été réalisé qu'à 41% (contre 50% la saison passée).

L'estimation de la reproduction de **Faisan** était également frustrante cette année, et il a été attribué 60 % de bracelets de moins que l'an dernier (3 941). Le taux de réalisation est de 48%, quand il était de 55% l'an dernier.

La FDC 41 poursuit la mesure du succès de nids de **canards plongeurs** et colverts sur 8 étangs de Sologne et depuis 2012, 730 nids de fuligules milouin et morillon (espèces en déclin) ont été répertoriés. 4 clôtures posées sur des étangs nous permettent par ailleurs de mesurer l'impact du Sanglier et du Renard sur le succès des nids.

La FDC 41 conduit, avec un animateur Natura 2000, des restaurations d'étangs en Sologne, cofinancées par l'AELB, l'écocontribution et les propriétaires. Depuis 2017, 60 étangs ont fait l'objet de restauration.

Parmi les **ESOD** les plus chassés dans notre département, on peut citer le Ragondin dont plus de 21 000 ont été prélevés cette année et le Pigeon (près de 31 000).

En 2023, 108 **blaireaux** ont été prélevés en vénerie sous terre : 18 pendant la période de chasse et 90 au cours de la période complémentaire, écourtée du fait d'une suspension de l'arrêté préfectoral.

La **gestion de l'habitat** est un facteur clé pour la biodiversité, aussi la FDC 41 a financé la plantation de 3,2 km de haies (6 289 arbres). Par ailleurs, 157 contrats de jachères environnement faune sauvage (581 ha répartis en 632 parcelles) et 62 autres contrats d'aménagements ont été souscrits cette saison.

La FDC 41 a acquis un 1^{er} **drone** et formé 2 télépilotes. L'outil trouve de nombreuses applications : recherche de faons et de nids avant fauche, restauration d'étangs (avant et après travaux), etc.

Pour les aménagements, nous avons élaboré un protocole de suivi en partenariat avec les collègues télépilotes de la région. Et nous avons réalisé un test régional de dénombrement de cervidés qui nous encouragent à envisager prochainement la réalisation d'un comptage sur notre département.

Dégâts de grand gibier

Les surfaces détruites atteignent 952 hectares sur la dernière saison clôturée. Depuis 3 campagnes, les surfaces détruites par les grands cervidés avoisinent 200 ha et 750 ha sont imputables au Sanglier. Les attributions de plans de chasse ont donc été réévaluées pour limiter l'accroissement des populations.

Un montant global annuel de 30 K€ est versé depuis 2 ans par la FDC 41 pour l'entretien de clôtures électriques de près de 30 exploitations conventionnées, situées en zone verte Sanglier.

Conformément à la convention pluriannuelle (2023 à 2025) signée avec le préfet en octobre 2023, nous devons diminuer de 30% les surfaces détruites par le grand gibier pour bénéficier du soutien financier de l'état. De plus, nous devons transmettre à ce dernier les prélèvements de sangliers réalisés en Loir-et-Cher. L'espace adhérent de la FDC 41 permettra aux responsables de territoires de saisir leur tableau hebdomadaire.

Défense de la chasse

Les agents techniques de l'OFB assurent une surveillance constante des activités de chasse, pour garantir notamment le respect des règles de sécurité, des quotas de prélèvement et des périodes de chasse établis.

Ils recherchent et constatent les infractions en tout temps et n'hésitent pas à faire appliquer la réglementation :

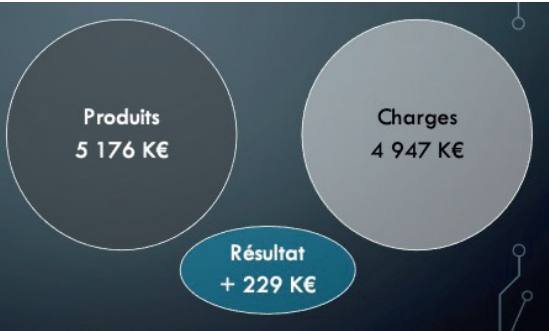
Périodes	Timbres-amende	Procès-verbaux
Juin à décembre 2022	23	9
Janvier à juin 2023	17	9
Juin à décembre 2023	63	9
Janvier 2024 à ce jour	23	4

Le président a remercié le service départemental de l'OFB, à la fois pour son travail de police, mais également pour son appui technique et pour le partenariat constructif et ininterrompu bâti entre les deux institutions depuis de si longues années.

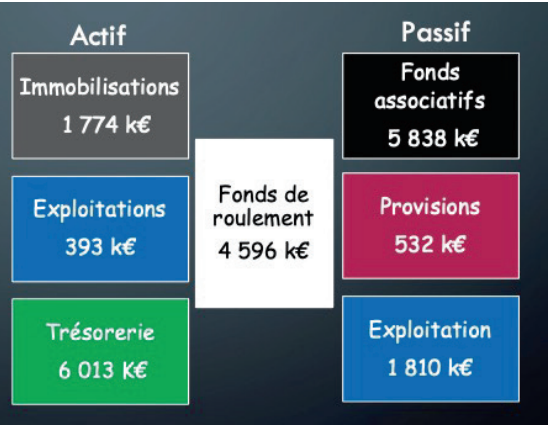
La FDC 41 a également exprimé sa gratitude aux milliers de bénévoles qui participent à la réussite de ses opérations techniques, aux lieutenants de l'ovetierie qui effectuent une remarquable mission bénévole de prévention des dégâts. Et le président Vuitton a remercié les administrateurs et salariés de la FDC 41 de leur engagement au service de la chasse.

Les finances (en milliers d'€)

Exercice clos le 30/06/2023 - Compte de résultat



Bilan au 30/06/2023



Rapport du Commissaire aux comptes

Exercice clos le 30 juin 2023 présenté et certifié par Monsieur Vincent Cocuelle (cabinet ORCOM)

« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération départementale des chasseurs de Loir-et-Cher à la fin de cet exercice. » .../... « nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale. » Fait à Blois le 12 avril 2024

Budget prévisionnel 2024/2025

Sources de financement

- Cotisations statutaires : 74€ (Les nouveaux permis bénéficient toujours d'un tarif spécial)
- Timbre grand gibier : 10 €
- Bracelets : CEM 100 €, CEF et CEJ 85 €, CHI 25 €, DAI et MOU 10€

Participation financière des territoires 2024/2025 : 1 370 000 €

MASSIFS	PFDT/Ha corrigé	MASSIFS	PFDT/Ha corrigé
01	2,41 €	23	2,46 €
02	0,78 €	24	3,58 €
04	4,98 €	25 à 28	7,18 €
05	0,74 €	29	4,27 €
06	0,59 €	30	3,47 €
07	4,68 €	31 à 36	7,18 €
08	0,82 €	37	3,47 €
09	4,28 €	38	2,96 €
11	1,08 €	39-40	7,18 €
12	0,35 €	41 à 43	7,80 €
13	0,45 €	44	7,18 €
15	0,95 €	45	7,80 €
17	1,11 €	46	3,47 €
18	3,66 €	47	7,18 €

*Ha corrigé = ha bois + ha plaine/5 + ha eau/5

Budget prévisionnel 2024/2025

Total produits = 4 877 000 €

Total charges = 4 877 000 €

Résultat = 0 €

Résolutions adoptées

Résolution 1 (votée à l'unanimité)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes clos le 30 juin 2023, approuve les comptes de la Fédération, tels qu'ils ont été présentés dans ces rapports.

Résolution 2 (votée à l'unanimité)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 30 juin 2023 sur les conventions règlementées visées à l'article L612-5 du code du commerce et statuant sur ce rapport certifie qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Résolution 3 (votée à l'unanimité)

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion, au titre de l'exercice 2022/2023.



**BROYAGE / ÉLAGAGE
TERRASSEMENT / AMÉNAGEMENT
TRAVAUX FORESTIERS
ASSAINISSEMENT - CLÔTURE**



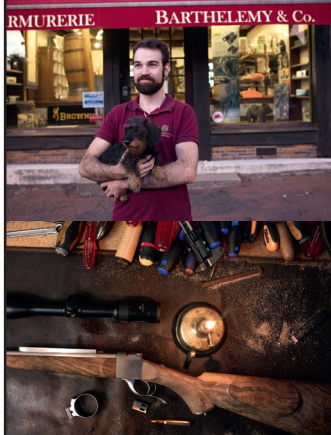
LP Environnement 41

6 route de la Petite Carte - 41400 Vallières les Grandes
Contact : 06 46 14 13 36
vente@lpenvironnement.fr


BARTHELEMY & Co.
Gun & Rifle Makers

ARMURERIE LA CANARDIÈRE

Ouvert
du lundi au samedi
9h-12h et 14h-19h,
le dimanche matin en saison.



➤ Ventes armes
et accessoires de
chasse

➤ Réparation,
remise à neuf,
montage à crochet

➤ Fabrication
d'armes à platine.

231 rue du Général Leclerc - 45240 La Ferté-Saint-Aubin
+33 (0)2 38 64 61 27 - contact@barthelemyandco.fr
www.barthelemyandco.fr

Entreprise de travaux Agricoles et Forestiers

JACKY DEPARDIEU



- Scarificateur sur pelle
- Broyage de rémanents
et de souches
- Préparation du sol
- Plantation et semis forestier
- Entretien
- Cultures à gibier
- Pose de clôture
- Débroussaillage
- Travaux de pelle, création de chemins
forestiers, curage et création de fossés

*À votre service
depuis 30 ans*



Zone artisanale du Reuilly
Route de Nouan-le-Fuzelier
41300 PIERREFITTE-sur-SAULDRE
etafjde@orange.fr

02 54 88 47 98 • 06 07 59 49 74



JM PAYSAGES
SARL

**CRÉATION ESPACES VERTS
AMÉNAGEMENT & ENTRETIEN
ÉLAGAGE**

**BROYAGE DE BRANCHES ET SOUCHES
TERRASSEMENT PELLE 1,5 - 4 - 6
ET 15 TONNES
CURAGE FOSSÉS, ÉTANGS**



3 rue du Champ de Foire
18330 Nançay
Tél. 02 48 51 19 39

Mob. 06 07 59 49 74
j.m.paysages18@orange.fr

Résolution 4 (votée à l'unanimité)

Les comptes de la Fédération, couvrant la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, sont caractérisés par les données suivantes :

Total du bilan.....	8 179 612,11 €uros
Total de Produits.....	5 176 518,30 €uros
Résultat net comptable.....	+ 229 530,94 €uros

Au 30/06/2023, avant affectation, les fonds associatifs se présentent ainsi :

Réserves de gestion.....	4 281 850,20 €uros
Réserves immobilisées.....	1 844 971,46 €uros
Report à nouveau déficitaire.....	- 619 014,07 €uros
Résultat de l'exercice déficit.....	+ 229 530,94 €uros

Total fonds propres	5 737 338,53 €uros
---------------------	--------------------

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de procéder aux affectations suivantes, au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 :
Aux réserves de gestion par prélèvement sur les réserves immobilisées
la somme de 70 730,65 €uros
correspondant à l'ajustement au 30 juin 2023 de la valeur nette comptable des immobilisations
Le résultat de l'exercice au compte de + 229 530,94 €uros report à nouveau débiteur.

Après affectation, le solde des comptes de fonds associatifs se présente ainsi :

Libellés	Montants
Réserves de gestion	4 352 580,85 €
Réserves immobilisées	1 774 240,81 €
Report à nouveau débiteur	-389 483,13 €
Totaux en €uros	5 737 338,53 €

Résolution 5 (votée à l'unanimité)

Suite à la présentation du budget 2024/2025 par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale approuve celui-ci, caractérisé par :
un total de produits de 4 877 000 €uros
un total de charges de 4 877 000 €uros
un résultat de 0 €uros

Résolution 6 (votée à l'unanimité)

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à réaliser, au nom et pour le compte de la Fédération, l'acquisition, l'échange ou la vente de biens mobiliers et/ou immobiliers, propriété de la Fédération. A cet effet, l'Assemblée Générale décide de lui donner tous pouvoirs aux fins de signer tous actes et pièces, recevoir toutes sommes en quittance et généralement faire le nécessaire.

Questions écrites reçues des adhérents

1/ Demande de mettre en place un système d'information, pour que les demandes de plan de chasse soient réalisées avec la connaissance du montant prévisible de la taxe hectare.

FDC 41 : Les dernières données sur la base desquelles est calculée la participation financière des territoires ne sont connues qu'en début d'année, le calcul ne peut donc être réalisé avant l'envoi des demandes de plan de chasse.

2/ Demande de mettre en place une taxe hectare uniquement au massif, voire à la commune, pour responsabiliser au plus près des sinistres et engager des mesures de destruction rapides des populations de Sanglier posant problèmes.

FDC 41 : L'espace vital du Sanglier dépasse les limites d'une commune ou d'un massif et certaines populations causent des dégâts aux cultures agricoles d'un massif et se remettent ensuite sur les massifs voisins sur lesquels il n'y a pas forcément de parcelles cultivées. La répartition de la participation par massif ou groupe de massifs prend donc en compte cette réalité dans un souci de justice et d'équité.

LES MÉDAILLÉS DE L'ANNÉE



Monsieur Raymond MERILLON

Monsieur Michel SAULAS

Monsieur Christian PERDREAU
technicien à la FDC41

Bourderieux et Fils

Sécuriser vos battues !!!

Mirador acier
1m, 1,5m, 2m et 3,5m

Echelle archer
et affût carabine

Braséro

- ❑ Caméras de surveillance
- ❑ Caisses de transport pour chien
- ❑ Attractifs pour gibier
- ❑ Accessoires de boucherie

BOURDERIOUX ET FILS
Zi de la bezardiére
41200 Villefranche sur cher
Tél: 02 54 96 45 59/ 06 43 83 68 00
Mail: bourderieuxetfils@wanadoo.fr

HONDA

Nouveau
CR-V
e:PHEV
Hybride rechargeable

Sublimez
votre quotidien

Découvrez le nouveau
SUV CR-V e:PHEV
hybride rechargeable
en réservant votre
essai sur www.honda.fr

10
AN GARANTIE

Honda France

*Sous réserve de suivi régulier de l'entretien Honda selon les préconisations constructeur et les indications de l'ordinateur de bord. Offre soumise à d'autres conditions, disponibles sur www.honda.fr. Garanties des batteries : hybrides Sans, standards Sans. Consommation et émissions en cycle mixte WLTP corrigés du CR-V hybride ou hybride rechargeable selon la version et la motorisation: de 0,6 à 6,7l/100km et de 18g à 151g de CO2/km.

Honda | Groupe Rossello
90 Allée Gustave Eiffel, 41350 Saint-Gervais-la-Forêt

ROBINEAU CHARPIGNY
TRAVAUX SOLOGNE FORÊT

ROBINEAU CEDRIC
06 78 35 78 20
CHARPIGNY ALEXANDRE
07 86 93 71 59
41300 Selles saint denis

Broyage forestier, Bois Energie,
Epareuse
Aménagement de territoire
Débardage

rctsf41@gmail.com

Numéro de siret 83834367100015

axxome
propreté

la transparence au coeur de nos services

PME locale spécialisée dans les services autour
de la propreté :

- Mise en propreté de vos locaux ;
- Entretien de la vitrerie et des façades ;
- Entretien des espaces verts ;
- Maintenance immobilière, petits travaux...

Lauréat des trophées
RSE 2019 de la FEP

axxome **axxome**
Espaces verts

axxome **axxome**
Espaces verts

AXXOME - 5 rue Auguste le Bon - 41000 Blois
02 54 55 93 02 - www.axxome.fr

Jonathan Bonneville *Un artisan au talent prometteur*

Jeune chef d'entreprise de 34 ans, Jonathan Bonneville réalise des meubles alliant bois et métal depuis 4 ans. En début d'année, le talentueux artisan s'est diversifié avec succès dans la fabrication d'objets de décoration 100 % made in Sologne.

Les visiteurs de la présentation des Trophées de grands cervidés 2024 ont pu apprécier ses créations originales sur son stand : tête de Cerf, Colvert et autres animaux de la forêt solognote sur de jolis socles en chêne patiné.

« J'ai toujours aimé la décoration et la nature. Fin 2023, j'ai sauté le pas pour compléter mon activité d'ameublement en valorisant mes compétences en métallerie » explique Jonathan Bonneville. Après des formations en génie mécanique (DUT) et de dessinateur-métreur en ouvrages mécaniques, ce jeune romorantinais commence d'abord par travailler dans une entreprise de métallerie toulousaine puis comme technicien méthodes chez le façadier Goyer à Fougères-sur-Bièvre.

Le virus de l'entreprise le gagne en 2020 et il décide alors de créer Tendance Bois Métal, un atelier de création de mobilier de style industriel. Installé à Vernou-en-Sologne, il s'approvisionne en bois localement grâce à son frère qui travaille en forêt et prépare lui-même ses bois (chêne, platane, frêne, hêtre ...) dans la petite scierie familiale.

Très créatif, il réalise chaises, tables, bancs, tabourets, meubles télé, plateaux apéritifs, portes-bouteilles ... sur commande. Des demandes issues essentiellement du bouche à oreilles. Jonathan, qui aime le travail bien fait, prend le temps qu'il faut pour façonner ces éléments qui dessinent un intérieur soigné.

Pour concevoir ses objets de décoration, Jonathan s'appuie sur le sens du design de sa compagne Clio

qui dessine manuellement les projets. Le créateur les transpose ensuite sur fichier informatique à l'aide d'un logiciel 2D. La figure est ensuite découpée au laser par un partenaire sous-traitant orléanais, puis fait l'objet d'un thermolaquage en Loir-et-Cher. Outre la faune sur socle, les fruits de sa création, de tailles variables, s'étendent aux panneaux de propriétés et aux animaux qui égaieront le jardin : papillons, poules, renards, ... et même sangliers.

« Il n'y a pas que ce qui sort des containers comme objet de décoration. On peut aussi produire en France des choses de qualité à des prix abordables » assure Jonathan qui expose ses objets à la Maison du Cerf de Villeny et à celle du braconnage à Chaon. Pendant le Game Fair, ses réalisations seront présentées dans une boutique éphémère à Chaumont-sur-Tharonne.

Si vous recherchez des cadeaux uniques, à petits prix, vous pourrez retrouver Jonathan et Clio lors d'événements comme le Comice agricole de Romorantin-Lanthenay les 29 et 30 juin prochains ou la Fête de la Sange les 6, 7 et 8 septembre à Sully-sur-Loire.



www.facebook.com/TendanceBoisMetal41/

Filet de sanglier rôti Avec sa crème de petits pois et ses asperges de Sologne

4
personnes

Par Valentin Barbera,
Chef d'Osma



Ingrédients

- 600 grammes de filet mignon de Sanglier
- 400 grammes de petits pois
- 12 asperges vertes de Sologne
- 1 feuille de poivrier
- Une grosse poignée de trompettes de la mort déshydratées
- Huile de Colza, fond de volaille, sel, poivre



Préparation

- **Sortir le filet mignon** mignon 3 heures à l'avance. Assaisonner.
- **Infuser** la feuille de poivrier dans le bouillon de volaille.
- **Mixer les petits pois crus** avec le bouillon (même quantité de chaque).
- **Equeuter et éplucher** les asperges.
- **Préparer une casserole** d'eau bouillante avec du bicarbonate et du sel. Y plonger les asperges pendant trois minutes. Puis les passer dans de l'eau glacée.
- **Mettre à tremper** les trompettes de la mort, puis les porter à ébullition pendant 15 mn.
- **Filtrer le jus.** Réserver les trompettes de la mort. Ajouter une bouteille d'Épine rouge au jus, puis réduire.

Verser les trompettes de la mort.

- **Préchauffer le four à 160°.** Préparer une poêle chauffée et fumante avec un peu d'huile. Marquer les deux côtés des filets. Mettre une noisette de beurre.
- **Débarrasser dans un plat** et mettre au four pendant 25 mn. Laisser reposer 10 mn.
- **Monter au beurre** la sauce des trompettes. Réchauffer les asperges à la poêle et servir.

Accompagnement



Domaine les Gauchers, Cédric Fleury, Thoré-la-Rochette. Chenin extra tendre élevé 5 ans en fût.



OSMA Une cuisine inspirée

Ouvert en juin 2022, OSMA propose une cuisine gastronomique durable à base de produits de saison et locaux. Transfuge de la mode où il travaillait comme styliste, Valentin Barbera a choisi un nom à l'image de sa cuisine puisque OSMA signifie qui a du goût et de la saveur. Passé par chez Christian Têtedoie à Lyon et le Lièvre Gourmand à Orléans, le jeune trentenaire d'origine toulousaine aime particulièrement cuisiner le gibier avec des plats signatures comme

le Lièvre à la Royale ou les Pigeon de Racan et ses morilles. Au côté de sa compagne Ilvia, compagnon du devoir en pâtisserie et sommelière, il accueille ses convives dans un cadre chaleureux. OSMA, c'est aussi un potager avec une grande variété de légumes et plantes aromatiques et une belle cave avec 120 références de vins de Loire et des spiritueux de haute volée.

OSMA

25 rue Roger Reboussin
41178 Sargé-sur-Braye
Tél. 02 54 23 8687

reservations@osma.restaurant

Ouvert le mercredi midi et du jeudi
au dimanche soir.
Carte et menu à partir de 38 euros.



Assurance des particuliers et des professionnels
Un service de proximité dans votre région



d i s p o n i b i l i t é / é c o u t e / c o n f i a n c e

Partenaire de votre Fédération, Monceau Assurances
fédère des sociétés d'essence mutualiste diversifiées,
fortes d'une expérience **de 200 ans en assurance de dommages
et responsabilités et de 65 ans en assurance de personnes.**

Automobile • Habitation • Santé • Prévoyance
Retraite • Agricole • Responsabilités • Épargne – Assurance Vie
Professionnels • Loisirs • Vie privée

 **Trouvez l'agence la plus proche de chez vous**

Beauce-la-Romaine : M. Guiset – 02 54 82 45 35
Blois : MM Bihel & Charté – 02 54 74 00 00
Bracieux : M. Besson – 02 54 46 48 62
Droué : Mme Vanier – 02 54 80 50 57
Herbault : Mme Didulé – 02 54 46 12 19
Lamotte-Beuvron : Mme Loiseau – 02 54 88 10 06
Le Controis-en-Sologne : Mme Calloux – 02 54 79 74 74
Les Montils : M. Reynaert – 02 54 44 07 77
Mer : Mme Martinat – 02 54 81 19 77
Mondoubleau : Mme Vanier – 02 54 80 18 61

Montoire-sur-le-Loir : M. Petit – 02 54 85 01 01
Montrichard-Val-de-Cher : Monceau Assur'Agence – 02 54 32 07 95
Oucques : Mme Harouch – 02 54 72 30 28
Romorantin : M. Guillon – 02 54 76 08 93
Saint-Aignan-sur-Cher : Mme Fouassier – 02 54 75 03 95
Saint-Amand-Longpré : Mme Lebon – 02 54 82 23 36
Salbris : M. Laval – 02 54 97 05 25
Selommes : Mme Lebon – 02 54 23 80 35
Vendôme : M. Chasseguet – 02 54 23 17 10
Veuzain-sur-Loire : M. Audon – 02 54 20 71 18

www.monceauassurances.com



Monceau
Assurances
mutuelles associées



Monceau Générale Assurances, Société anonyme au capital de 30 000 000 euros – RCS Blois 414 086 355
1 av. des Cités Unies d'Europe – CS 10217 – 41103 Vendôme cedex – Tél. : 02 54 73 85 00 – Fax : 02 54 73 86 00.
Monceau Retraite & Épargne, société anonyme au capital de 45 000 000 euros
RCS Paris 443 137 500 – 36/38 rue de Saint-Pétersbourg – CS 70110 – 75380 Paris cedex 08 – Tél. : 01 49 95 79 79.
Capma & Capmi, société d'assurance mutuelle vie à cotisations fixes – Siret 775 670 482 00030
36/38 rue de Saint-Pétersbourg – CS 70110 – 75380 Paris cedex 08 – Téléphone : 01 49 95 79 79.
Ces trois sociétés sont régies par le Code des assurances et labellisées Monceau Assurances.
Les contrats proposés sont distribués par les réseaux d'agents généraux, tous enregistrés à l'Orias – www.monceauassurances.com

DACIA

Nouveau Dacia Duster

Bientôt sur les routes de Sologne



Modèle présenté : Nouveau Dacia Duster TCe 130 Journey avec options peinture Kaki Lichen, jantes alliage 18" diamantées TAGASAN. Voir conditions dans votre concession Dacia Bracieux et sur dacia.fr. Gamme Dacia Duster : émissions de CO2 min/max (g/km) (procédure WLTP) : 113/137. Consommations mixtes min/max (l/100 km) (procédure WLTP) : 5,5/8,1. © CORTESI, Adrien

f d i **DACIA.FR**

Au quotidien, prenez les transports en commun #SeDéplacerMoinsPolluer

Réservez votre essai chez votre concessionnaire :

DACIA - WARSEMANN AUTOMOBILES BRACIEUX

22 AV DE CHEVERNY, 41250 BRACIEUX - 02 54 55 33 33

www.l.warsemann.fr